



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Rapport de gestion du Conseil fédéral 2009

Volume II

10.001 / II

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2009 – volume II

Décision du Conseil fédéral du 17 février 2010

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| Chancellerie fédérale | 4 |
| Département des affaires étrangères..... | 7 |
| Département de l'intérieur | 19 |
| Département de justice et police | 28 |
| Département de la défense, de la protection de la population et des sports..... | 34 |
| Département des finances | 46 |
| Département de l'économie | 53 |
| Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication..... | 65 |

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1663-1285
Art. n° 101.131.F

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2009

Chancellerie fédérale

Objectif 1: Accomplissement optimal des tâches d'état-major

En majeure partie atteint

- ▶ **La qualité des produits et des instruments existants ainsi que leur adaptation constante aux nouvelles exigences sont assurées.**

Les mesures nécessaires ont été prises pour assurer une qualité de produit élevée. Les instruments existants dont on dispose pour accomplir les tâches d'état-major sont adaptés et/ou optimisés en permanence; de nouveaux instruments sont parfois introduits (un contrôle électronique des dossiers a été adjoint à GEVER). Les conditions de réalisation des objectifs ayant changé au cours des derniers mois, le besoin d'adaptation est important.

- ▶ **Un concept global de sécurité, couvrant la sécurité des personnes, des infrastructures, des installations, des données, de l'information et la gestion des risques à la Chancellerie fédérale, est élaboré et mis en œuvre.**

Un concept global de sécurité intégrant tous les modules précités a été élaboré. Il a été approuvé par la direction de la ChF. Comme l'approbation de ce concept a pris du retard, sa mise en œuvre se poursuivra au-delà de fin 2009. La finalisation de la mise en œuvre est inscrite dans les objectifs 2010.

Objectif 2: Avancée significative vers la cyberadministration

En majeure partie atteint

- ▶ **L'expérimentation du vote électronique est poursuivie de manière contrôlée.**

En septembre 2009, tous les Suisses de l'étranger venant du canton de Genève ont pu voter pour la première fois par voie électronique. En novembre 2009, Genève a hébergé pour la première fois les Suisses de l'étranger venant du canton de Bâle-Ville sur sa plate-forme de vote. Dans ces deux cantons, le vote électronique a rencontré un vif succès auprès des Suisses de l'étranger, qui ont fait usage de ce mode de vote dans une proportion supérieure à la moyenne. Les cantons de Berne, de Lucerne, d'Uri et de Vaud ont fait part eux aussi de leur intérêt à être hébergés sur la plate-forme de vote du canton de Genève et ont engagé des négociations préliminaires à cet effet. Les cantons de Fribourg, de Soleure, de Schaffhouse, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie et de Thurgovie ont constitué quant à eux un consortium en 2009 et signé un contrat de licence avec le canton de Zurich pour l'exploitation d'une copie de la plate-forme de vote qui puisse héberger les Suisses de l'étranger venant de ces cantons. Ces huit cantons élaborent actuellement des règles communes sur l'utilisation du système de vote électronique.

► **Les cantons sont soutenus activement dans leurs efforts d'harmonisation des registres des électeurs, dans la perspective du vote électronique.**

Dans le cadre d'un groupe de travail coordonné par la Chancellerie fédérale, les cantons ont élaboré ensemble les solutions possibles et discuté de leurs avantages et de leurs inconvénients. En juin 2009, presque tous les cantons avaient adapté leur législation aux règles du droit fédéral. Dans plusieurs cas, des négociations ont été engagées dans le prolongement direct de cette collaboration en vue de la mise au point de solutions d'hébergement pour les Suisses de l'étranger.

► **L'inventaire des prestations publiques et la banque de données de référence (éléments de la Stratégie suisse en matière de cyberadministration) sont définis.**

L'inventaire des prestations publiques et la banque de données de référence constituent des éléments clés de la Stratégie suisse en matière de cyberadministration. Ils garantissent la communication entre différentes applications du domaine de la cyberadministration. Au cours de l'année 2009, tous les standards ont été élaborés et transmis à l'association eCH, qui en a besoin pour constituer, exploiter et développer l'inventaire des prestations sous la forme d'une banque de données de référence.

► **Les aspects financiers, conceptuels, personnels et de méthode du projet «GEVER Confédération» sont définis et arrêtés par les autorités compétentes.**

La Conférence des secrétaires généraux a approuvé l'organisation du programme GEVER Confédération le 27 mars 2009. Lors de ses séances des 19 juin et 21 août 2009, le Comité du programme GEVER Confédération a approuvé les propositions d'élaboration des projets «Traitement archivistique et triage» et «Processus supradépartementaux». L'État-major du programme GEVER Confédération est complet depuis le 1^{er} septembre 2009. Le 26 octobre 2009, le Conseil informatique de la Confédération a approuvé les ressources financières destinées aux travaux centraux du programme pour 2010.

► **Les interfaces entre les projets «GEVER ChF», «GEVER X» (processus interdépartementaux) et «GEVER Confédération» sont définies et décrites de manière détaillée.**

Le projet «GEVER X» (processus interdépartementaux) est intégré au programme GEVER Confédération sous le titre «PSD» («Processus d'affaires supradépartementaux»). Une carte des processus PSD a été élaborée. Le Comité du programme GEVER Confédération et la Conférence des secrétaires généraux ayant accepté cette carte le 14 décembre 2009, les interfaces entre GEVER ChF et GEVER PSD sont définitivement établies.

La coordination entre GEVER ChF et GEVER Confédération est garantie par la participation d'un représentant au comité de chacun de ces deux projets. En outre, la participation active des collaborateurs du projet GEVER ChF aux différents sous-projets de GEVER Confédération permet d'identifier et de déterminer en temps requis les interfaces complémentaires qui pourraient être établies.

► **Le projet «Renouvellement du CPO» est achevé.**

Le projet n'a pas avancé selon la planification prévue initialement. Retardé d'abord par un recours qui a bloqué son démarrage, il a ensuite accumulé d'autres problèmes, liés principalement à la complexité du système, qui ont provoqué des reports de l'échéance. Selon la planification actuelle, il devrait pouvoir être terminé d'ici la fin 2010. Il se trouve actuellement dans une phase cruciale, à savoir l'acceptation du concept détaillé et la libération de la 2^e phase de réalisation.

Objectif 3: Aide à la gestion des crises et à la communication en situation de crise de la Confédération et des cantons

Partiellement atteint

► **Le Pool d'information de la Confédération est opérationnel (en tout ou partie) et la convention passée avec les départements est mise à jour en temps utile pour l'exercice de conduite stratégique 2009 (ECS 2009).**

Il n'a pas été fait appel au Pool d'information de la Confédération car il ne constituait pas un instrument adéquat pour un exercice de ce type. En revanche, les services de communication de tous les départements ont été associés à l'ECS 2009. La coordination a été assurée du vice-chancelier au chef de l'Information, en passant par la cellule de communication de crise. On fait appel au Pool d'information de la Confédération lorsqu'un département atteint les limites de ses capacités.

► **Le concept d'évaluation de l'ECS 2009 est prêt en temps utile.**

Le concept d'évaluation de l'ECS 2009, qui fait partie intégrante du concept détaillé ECS, a été adopté par la Conférence des secrétaires généraux le 25 mai 2009.

► **L'ECS 2009 est exécuté.**

L'ECS 2009 a été exécuté selon le programme prévu. Une note d'information présentant le déroulement et les premiers enseignements de l'exercice a été adressée au Conseil fédéral.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Consolidation des relations avec l'UE

En majeure partie atteint

- ▶ **La décision de reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes a été notifiée à l'UE par le Conseil fédéral.***
Le Conseil fédéral a notifié à l'UE le 5 mai 2009 la clôture de la procédure d'approbation concernant la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes (ainsi que son extension à la Bulgarie et à la Roumanie).
- ▶ **Le protocole 2 relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes a été ratifié par le Conseil fédéral.***
Le Parlement a réuni dans un seul arrêté fédéral et approuvé la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie (protocole II). Le référendum a été demandé. Le peuple s'est prononcé le 8 février 2009 en faveur de la reconduction de la libre circulation et de son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. La décision a été notifiée à l'UE le 5 mai 2009, et le protocole II est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009.
- ▶ **Le message relatif au crédit-cadre concernant la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie au profit de la Bulgarie et de la Roumanie a été adopté par le Conseil fédéral.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 juin 2009.
- ▶ **Le message portant sur l'approbation d'une modification de l'accord relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises a été adopté par le Conseil fédéral.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 27 novembre 2009.
- ▶ **Les négociations dans le domaine de l'électricité ont été poursuivies et, le cas échéant, conclues.**
Un nouveau cycle de négociations a eu lieu au mois de juillet 2009. Le groupe de travail a par ailleurs eu des entretiens réguliers avec l'UE.
- ▶ **Des négociations dans le domaine agroalimentaire et dans celui de la santé publique ont été entamées.**
Les négociations ont été ouvertes le 4 novembre 2008. Divers cycles de négociations et des rencontres techniques ont eu lieu au cours de l'année sous revue.

- ▶ **Des projets de mandats de négociations dans les dossiers «Galileo», «Echange de quotas de gaz à effet de serre», «Coopération technique avec l'Agence européenne de défense» et «Facilitation de la participation à des opérations de promotion de la paix de l'UE» ont été présentés au Conseil fédéral pour décision.**

Le mandat de participation de la Suisse aux programmes européens de navigation mondiale par satellites (*Galileo* et *EGNOS*) a été approuvé par le Conseil fédéral le 13 mars 2009; il est définitif depuis la mi-mai, après consultation des commissions de politique extérieure.

En ce qui concerne les *échanges de quotas d'émission*, un nouveau cycle de discussions exploratoires a eu lieu au cours de l'été 2009. L'intérêt pour le lancement de négociations a en outre été confirmé à l'échelon ministériel. Le Conseil fédéral a approuvé le mandat le 16 décembre 2009.

Le mandat de lancement de la coopération avec l'*Agence européenne de défense (AED)* est prêt et a été approuvé par le Conseil fédéral le 16 décembre 2009, sous réserve de la consultation des commissions de politique extérieure.

Le mandat relatif à la facilitation de la *participation de la Suisse à des opérations de promotion de la paix de l'UE* est prêt. Il n'a pas encore pu être soumis au Conseil fédéral en raison des travaux actuels de préparation du nouveau rapport sur la politique de sécurité.

- ▶ **Les négociations en vue d'un accord dans le domaine de l'éducation / formation professionnelle / jeunesse ont été conclues.***

Les négociations sont closes; le texte a été paraphé le 6 août 2009.

- ▶ **Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre concrète de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie ont été conclus avec la Bulgarie et la Roumanie.***

La chose n'a pas encore pu se faire, le Conseil fédéral n'ayant approuvé le message concernant le crédit-cadre que le 5 juin 2009.

- ▶ **L'acquis Schengen a complètement été mis en application, y compris dans les aéroports.***

La Suisse a rejoint le 12 décembre 2008 l'espace Schengen/Dublin sur le plan opérationnel. La suppression du contrôle des passagers des vols intérieurs de l'espace Schengen dans les aéroports suisses et, avec elle, l'intégration complète de la Suisse dans la coopération de Schengen/Dublin ont eu lieu le 29 mars 2009.

- ▶ **Les discussions avec l'UE concernant le dossier «MEDIA» (programme de l'UE visant à soutenir l'industrie audiovisuelle européenne) ont été conclues et le message a été adopté par le Conseil fédéral.***

Les discussions avec l'UE sur le dossier MEDIA sont closes depuis le milieu de l'année 2008. Le Conseil fédéral a approuvé le 26 novembre 2008 le message additionnel relatif à l'accord MEDIA. Le Parlement a approuvé l'accord le 12 juin 2009, avec son financement. Le Conseil fédéral l'a ratifié le 4 décembre 2009.

- ▶ **Les discussions exploratoires avec l'UE concernant le règlement sur les substances chimiques REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) ont été conclues et un rapport a été présenté au Conseil fédéral.***

Trois cycles de discussions exploratoires ont eu lieu au total en 2009 avec l'UE en ce qui concerne le règlement sur les substances chimiques REACH.

D'importants points d'un accord possible en la matière n'ont toutefois pas encore pu être élucidés, ce qui retarde la phase exploratoire et la préparation du rapport.

Objectif 2: Engagement de la Suisse en faveur des droits humains et du droit international humanitaire

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant l'approbation de la Convention sur les armes à sous-munitions du 30 mai 2008.***

La procédure de consultation concernant l'approbation de la Convention sur les armes à sous-munitions du 30 mai 2008 n'a pas pu être menée, ni le message approuvé comme prévu. L'examen détaillé de certains aspects de la mise en œuvre de la convention a pris plus de temps qu'escompté.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport donnant suite au postulat de la Commission de politique extérieure CE «Le droit international humanitaire et les conflits armés actuels».**

Le rapport n'a pas pu être approuvé. Il est nécessaire, pour achever sa préparation, d'avoir analysé les résultats de la conférence «60 ans des Conventions de Genève» des 9 et 10 novembre 2009, et procédé à l'harmonisation avec les travaux en cours du CICR sur les conflits armés non internationaux.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le deuxième et le troisième rapport sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant.**

Le projet de rapport est prêt. Les enquêtes techniques, les remaniements qu'elles entraînent et la consultation des offices n'ont pas pu être menés à bien cette année en raison de la multiplicité d'autres tâches.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport donnant suite au Postulat Gutzwiller, 07.3459, ou le cas échéant un message sur une possible adaptation du cadre législatif actuel en matière d'entraide judiciaire avec les «Etats défaillants».**

Le Conseil fédéral a chargé le DFAE le 5 décembre 2008 de préparer un projet de loi en ce sens, sur la base d'une étude de l'adaptation du cadre législatif. Le projet de texte et son rapport explicatif ont été préparés par un groupe interdépartemental conduit par la Direction du droit international public. Le Conseil fédéral n'est pas parvenu de justesse à ouvrir la procédure de consultation la même année.

- ▶ **Les travaux préparatoires en vue de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, que la Suisse assumera à partir de novembre 2009, ont été menés et coordonnés dans l'administration fédérale et à l'extérieur de celle-ci.**

La Suisse a repris le 18 novembre 2009 la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Les préparatifs ont été conduits et coordonnés par le DFAE, en étroite liaison avec la représentation permanente de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, d'autres services fédéraux, les Services du Parlement et des organismes extérieurs à l'administration fédérale (dont le Conseil de l'Europe de Strasbourg).

Objectif 3: Promotion de la paix et prévention des conflits

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport annuel sur l'utilisation du crédit-cadre 2008-2011 et des progrès accomplis dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme.***

En 2009, le DFAE n'a pas présenté au Conseil fédéral de rapport annuel séparé sur l'utilisation du crédit-cadre 2008-2011 relatif à la continuation de mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme. Les progrès accomplis dans ces domaines ont été décrits dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure 2009 du 2 septembre 2009.

- ▶ **La stratégie pour la protection des civils dans les conflits armés est mise en œuvre.**

La stratégie a été approuvée par la Cheffe du DFAE en avril 2009 et sa mise en œuvre a débuté tant à la centrale que sur le terrain.

- ▶ **La Suisse a participé à haut niveau au deuxième Forum annuel de l'Alliance des Civilisations (Istanbul, 2-3 avril 2009). Forte de son expérience dans le domaine religions-politique-conflits, elle a renforcé son profil international dans ce cadre par son expertise et des contributions concrètes ciblées.**

La Suisse, représentée au Forum par la Cheffe du DFAE, y a présenté son initiative de création de plates-formes de dialogue thématiques.

- ▶ **La Suisse s'est engagée, avec d'autres Etats, pour la mise en oeuvre de l'agenda pour la dignité et les droits de l'homme (Agenda for Human Dignity and Rights), une initiative qu'elle a lancée à Genève en décembre 2008, en commémoration du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'agenda porte sur les sept thèmes que la communauté internationale devrait traiter en priorité dans le domaine des droits de l'homme.**

En 2009, le Panel de personnalités éminentes - nommé par le DFAE mais travaillant de façon indépendante - a continué à donner une visibilité à l'agenda et à élargir le champ des thèmes qu'il traite. Sur sa proposition, le DFAE a invité plusieurs pays à appuyer activement l'initiative. Sur le plan interne, les thèmes de l'agenda sur lesquels la Suisse mettra la priorité doivent encore être déterminés.

Objectif 4: Promotion de l'efficacité et de la transparence au sein du système des Nations Unies

Atteint

- ▶ **La Suisse a contribué à la consolidation des instruments du Conseil des droits de l'homme ainsi qu'au renforcement de la position du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme.**

La Suisse a établi, avec un groupe d'Etats amis, des ONG, des centres académiques et le Haut Commissariat un processus dont l'objectif est de renforcer la capacité d'alerte précoce du Conseil des droits de l'homme pour faire face à des situations préoccupantes en matière des droits humains.

- ▶ **La Suisse a fourni des contributions constructives dans le cadre de la réforme du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne ses méthodes de travail.**

La Suisse a préparé au mois d'avril 2009 avec ses partenaires du S-5 (Costa Rica, Jordanie, Liechtenstein, Singapour) de nouvelles propositions, qu'elle a approfondies dans le dialogue direct avec les membres du Conseil de sécurité.

- ▶ **La Suisse s'est engagée en faveur du renforcement des capacités de gestion et d'une amélioration de la gouvernance des Nations Unies.**

La Suisse a soutenu au mois d'avril 2009 une rencontre de réflexion lors de laquelle des améliorations possibles du processus budgétaire de l'ONU ont été abordées avec des membres importants de l'Organisation. Elle a par ailleurs rehaussé encore sa visibilité en matière de gestion et de gouvernance en reprenant la direction de la Commission des questions administratives et budgétaires des Nations Unies.

Objectif 5: Consolidation du rôle de la Suisse en tant qu'Etat hôte

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le deuxième des trois messages relatifs à la réalisation du projet immobilier de site unique de l'OMC à Genève.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 29 mai 2009.

- ▶ **Les recommandations du Conseil fédéral à la suite de l'examen de la note de discussion du DFAE «Politique d'Etat hôte de la Suisse: état actuel et perspectives» ont été mises en œuvre.**

La note de discussion n'a pas été présentée au Conseil fédéral, le sujet ayant déjà été traité dans le cadre du rapport de politique extérieure 2009 (pages 5844 à 5848).

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé l'Ordonnance sur les domestiques privés (titre provisoire) en application de la loi du 22 juin 2007 sur l'Etat hôte.**

Le projet d'ordonnance a été élaboré, mais n'a pas encore pu être soumis au Conseil fédéral. Il fallait notamment attendre de connaître le sort de la motion Lumengo 09.3194 qui demandait le droit au regroupement familial en faveur des domestiques privés et qui avait été rejetée par le Conseil national le 24 novembre 2009.

Objectif 6: Renforcement de la présence de la Suisse à l'ONU et dans les organisations internationales

Atteint

- ▶ **Le développement de l'instrument informatique ELECTIONS va être poursuivi afin d'assurer la gestion de la présence de la Suisse dans les organes directeurs de l'ONU et des organisations internationales.**

L'instrument informatique ELECTIONS de renforcement de l'appui aux candidatures suisses à des postes dans les organes directeurs de l'ONU et les organisations internationales a été mis en service le 1^{er} juillet 2009; cette version améliorée a été étendue au réseau de représentations à l'étranger.

- ▶ **L'instrument informatique ELECTIONS servant aux candidatures politiques sera étudié afin d'évaluer dans quelle mesure il peut être complété par une application destinée à promouvoir la présence des Suisses dans les secrétariats et les organes exécutifs des organisations internationales.**

La faisabilité et le financement d'un portail Internet supplémentaire de promotion de la présence de la Suisse dans les secrétariats et les organes exécutifs des organisations internationales ont été évalués, et il a été décidé à la fin du mois de juin 2009 d'étudier sa réalisation pratique en 2010.

Objectif 7: Renforcement du réseau des relations bilatérales

Atteint

- ▶ **Les protocoles d'accord (MoU) en vue d'approfondir et de systématiser les relations bilatérales avec différents pays partenaires sont mis en œuvre.**

USA: Suite à l'entrée en fonction du Président Obama, plusieurs contacts bilatéraux de haut niveau ont eu lieu durant l'année 2009, parmi lesquels les entretiens du 6 mars et du 31 juillet entre la cheffe du DFAE et la secrétaire d'Etat Clinton. La mise en œuvre du *Memorandum of Understanding Establishing a Framework for Intensified Cooperation* de 2009 a été illustrée par les rencontres entre le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères suisse et son homologue américain. Une 2^e séance du *Joint Working Group* a eu lieu entre experts les 13-14 mai 2009.

Brésil: Le *Mémorandum d'entente instituant un cadre de partenariat stratégique*, signé en 2008, a donné lieu à une intensification des échanges, notamment en matière de désarmement et de lutte contre la prolifération nucléaire, ainsi que de coopération trilatérale dans les domaines de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la sécurité humaine. Le lancement du mécanisme de dialogue politique régulier prévu dans le cadre du partenariat stratégique est reporté en 2010, suite à un changement de programme de la partie brésilienne.

Afrique du Sud: la seconde consultation de haut niveau avec l'Afrique du Sud a eu lieu au mois de décembre 2009 à Pretoria sous la conduite du secrétaire d'Etat, dans le sillage du *memorandum d'entente* de 2008 sur le renforcement de la coopération. Cette rencontre a confirmé les excellentes relations entre les deux pays, et a permis d'identifier de nouveaux domaines où il serait possible de consolider ou d'étendre la coopération: coopération trilatérale au développement,

promotion de la paix et désarmement, par exemple. Les réunions techniques annuelles sur la coopération au développement se sont aussi déroulées à Pretoria, au mois de septembre 2009.

Russie: Les contacts bilatéraux se sont intensifiés, notamment sur la base du Memorandum of Understanding relatif à l'instauration d'un cadre de coopération intensifiée, signé en 2007. Il y a eu en 2009 dix-huit consultations sur un large spectre thématique. Au mois de septembre, la visite d'Etat en Suisse du président de la Fédération de Russie M. Dimitri Medvedev – la première visite officielle d'un chef d'Etat russe dans notre pays – a marqué un temps fort; il y a eu en outre plusieurs entretiens entre la cheffe du DFAE et le ministre des affaires étrangères russe M. Sergueï Lavrov. Le mandat que la Russie a confié à la Suisse pour la représentation de ses intérêts en Géorgie, en vigueur depuis le 5 mars 2009, témoigne de la confiance de la Russie envers la diplomatie suisse.

Chine: une délégation de quatre conseillers fédéraux a accueilli à Berne le premier ministre chinois, M. Wen Jiabao, au mois de janvier 2009. Les entretiens ont porté sur les grands domaines couverts par le mémorandum d'entente sur la promotion du dialogue et de la coopération signé en 2007; de nouvelles coopérations ont été convenues, notamment en matière de science et de technologie et dans la perspective d'un accord bilatéral de libre-échange.

Japon: au-delà de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange et de partenariat économique le 1^{er} septembre, l'année 2009 a été marquée par l'intensification des contacts politiques. Lors de deux rencontres à haut niveau, le Secrétaire d'Etat du Département des affaires étrangères est convenu avec le Japon de l'organisation d'un dialogue politique et de l'intensification de la coopération sur des questions multilatérales comme le désarmement, les droits humains et les réformes de l'ONU.

Inde: un nouveau cycle de consultations politiques conduites par le Secrétaire d'Etat a eu lieu avec l'Inde à New Delhi au cours de l'année sous revue. Il s'est traduit par un approfondissement de la coopération réaffirmée en 2008 à l'occasion du 60^e anniversaire des relations bilatérales.

Objectif 8: Soutien des stratégies de réduction de la pauvreté dans les pays prioritaires

Atteint

► La concentration des activités sur 12 pays et régions prioritaires est mise en œuvre par étapes.

Des scénarios de désengagement ont été préparés et commencent d'être appliqués pour le Bhoutan, l'Équateur, l'Inde, le Pakistan et le Pérou. Les ressources libérées par le désengagement dans ces cinq pays prioritaires ont été affectées aux 12 régions et pays prioritaires restants.

- ▶ **Le soutien des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et la concentration graduelle des activités sur 3 thèmes dans chaque pays prioritaire progressent.**

La concentration de la coopération au développement sur trois thèmes dans chaque pays se poursuit dans le cadre de la révision des stratégies de coopération de la DDC. Les nouvelles stratégies se concentrent sur trois priorités thématiques, auxquelles sont affectées 90 % au moins des ressources.

- ▶ **Des scénarios de désengagement sont élaborés pour 5 pays prioritaires (Bhoutan, Équateur, Inde, Pakistan, Pérou).**

Des scénarios de désengagement ont été préparés pour les cinq pays, et leur réalisation a commencé. Le désengagement était total à la fin de l'année 2009 en Équateur; en Inde, au Pakistan et au Pérou, les programmes de coopération bilatérale seront clos d'ici la fin de l'année 2011. Le Bhoutan ne sera plus un pays prioritaire à compter du 1^{er} janvier 2012.

Objectif 9: Soutien à certaines régions ou États fragiles, en conflit ou présentant un risque pour la sécurité

Atteint

- ▶ **Les activités de la coopération au développement qui visent à gérer les risques sont mises en œuvre en complémentarité avec les instruments de l'aide humanitaire et de la promotion de la paix.**

La stratégie «Région des Grands Lacs» valable pour l'ensemble du DFAE a été adoptée au mois d'août 2009. Elle doit assurer la coordination de l'aide humanitaire, de la coopération régionale au développement et de la promotion civile de la paix; cette approche englobe plusieurs pays touchés par des conflits ou des crises. Au Proche-Orient, les liens sont particulièrement étroits entre l'aide humanitaire et la coopération au développement. La Suisse a préparé et réalisé à Genève du 19 au 20 mars 2009 la conférence internationale sur l'approche pangouvernementale 3C (*coherence, coordinated, complementary*), qui encourage en particulier le déploiement cohérent des instruments de politique extérieure dans les pays et régions où l'État est fragilisé.

- ▶ **Le financement adéquat des programmes limités dans le temps qui sont réalisés dans certaines régions (Grands Lacs, Afrique australe) ou certains pays (Afghanistan, Mongolie, Cuba, Palestine) est assuré.**

Le plan financier des programmes spéciaux limités dans le temps a été aligné sur les prescriptions du message Sud (maximum de 10 millions CHF par an et par programme spécial), dans le but d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement dans les pays et régions où l'État est fragilisé.

- ▶ **Le scénario de désengagement du programme spécial en Corée du Nord est préparé.**

Le scénario de désengagement est prêt; il prévoit l'arrêt progressif et la clôture de tous les programmes et projets pour la fin de l'année 2011, et/ou leur transfert à des partenaires coréens ou internationaux.

Objectif 10: Contribution de la Suisse à l'instauration d'une mondialisation propice au développement

Atteint

- ▶ **Les 3 programmes d'envergure mondiale (sécurité alimentaire, changement climatique, migration) sont établis et les premières mesures de mise en œuvre ont été engagées.**

Le programme «changement climatique» est opérationnel. La Suisse a joué un rôle actif dans les négociations menées dans le cadre de la Convention de l'ONU sur les changements climatiques, et mis en place la coopération avec des pays présentant une grande importance régionale. Les axes stratégiques du programme «sécurité alimentaire» ont été définis, et sa mise en œuvre a été lancée. Le volet stratégique du programme «migration» est en préparation.

- ▶ **La coopération tripartite (Suisse – pays partenaire avancé – pays prioritaire pauvre / très pauvre) progresse.**

La coopération tripartite a surtout pris forme dans le cadre du programme mondial «changement climatique» (transfert de technologie d'organismes partenaires indiens vers l'Afrique du Sud, par exemple). Un mémorandum relatif aux principes de la coopération tripartite (Suisse, Afrique du Sud, pays voisins) a été préparé.

- ▶ **Les institutions régionales et leur rôle dans la promotion du développement durable et de l'intégration sont renforcés.**

La coopération entre des organisations multilatérales et la société civile a été lancée, notamment en Afrique de l'Ouest; l'accent a été placé sur le développement rural.

- ▶ **Les compétences de l'économie privée et du secteur public suisses sont davantage mises à contribution dans le cadre d'initiatives multi-partenaires.**

La coopération avec des sociétés suisses a été étoffée en ce qui concerne le changement climatique (réduction des rejets de polluants), l'utilisation de l'eau, la microfinance ainsi que dans d'autres domaines. Il s'agit surtout d'explorer de nouveaux marchés et de réunir les expériences et les savoir-faire spécifiques du secteur privé en matière de développement. Ont été encouragés le transfert de technologies spécialisées et la création de nouveaux réseaux.

Objectif 11: Coordination de la politique de développement au sein de l'administration fédérale

Atteint

- ▶ **La collaboration au sein de l'administration fédérale est améliorée par la réorganisation du Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI) et par la complémentarité assurée entre les différents domaines d'activité.***

Le CIDCI est structuré en deux niveaux d'organisation: les directeurs d'office (2 réunions par an) et les spécialistes thématiques (4 réunions par an). Ses discussions ont surtout porté sur des thèmes comme la synchronisation des messages 2013-2015, la cohérence des politiques suisses et l'examen de la coopération suisse par les pairs du CAD de l'OCDE.

- ▶ **Le rapport sur les résultats obtenus par la coopération suisse au développement est publié.***

Le rapport annuel (DDC, SECO) 2008 a présenté les résultats obtenus dans les différentes régions et au moyen des différents instruments (aide multilatérale et bilatérale, coopération avec l'Europe de l'Est et aide humanitaire).

Objectif 12: Réorganisation du Département

Partiellement atteint

- ▶ **La mise en place d'un système de pilotage axé sur les résultats, à la Centrale et dans les représentations à l'étranger, progresse.**

Les projets Vektor et VektorPlus ont notamment introduit des améliorations concrètes et des instruments pratiques, tout en posant les bases et en créant les premiers instruments pour une orientation vers les résultats au sein du DFAE. Les expériences faites notamment en matière de gestion décentralisée des crédits et de budgets globaux et de gestion des processus sont très positives en termes d'efficacité et d'économie. Ce mode de gestion a été étendu avec succès à la Centrale à Berne et sera intensifié par le biais du programme Vektor.

- ▶ **Les modifications requises suite à la réorganisation en cours ont été apportées à l'ordonnance du 29 mars 2000 sur l'organisation du Département (Org DFAE) et le Conseil fédéral a approuvé ce texte dans sa nouvelle teneur.**

La mise en œuvre des premières réformes au sein du DFAE a engendré d'autres restructurations au sein du Département. De ce fait, les modifications requises de cette ordonnance ont été reportées en 2010, afin de pouvoir tenir compte de l'ensemble des modifications.

- ▶ **Les changements institutionnels nécessaires pour répondre aux exigences prévues dans le message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement sont réalisés.**

La DDC a procédé à une réorganisation en 2008 afin de mettre en œuvre de manière plus efficace la politique de développement de la Confédération. Depuis le 1^{er} octobre 2008, une nouvelle structure a été mise en place. En 2009, la réorganisation a pour but d'augmenter la présence suisse sur le terrain.

L'incorporation de services de la DDC dans le Département, c'est-à-dire dans le centre de services ou au sein du Secrétariat général suit son cours.

Objectif 13: Ajustements institutionnels aux exigences figurant dans le nouveau Message Sud et réorganisation de la DDC; coordination de la politique de développement au sein de l'administration fédérale

Atteint

- ▶ **La transparence de l'organisation et du mode de travail de la DDC est assurée (compte rendu clair des activités et des résultats) et la gestion des domaines reconfigurés est axée sur les résultats.**

Les modes opératoires de la DDC ont été réorganisés, et la transparence a en particulier été améliorée. De nouveaux instruments de communication des résultats ont été introduits. L'apport des bureaux extérieurs de la DDC au rapport annuel a été amélioré.

Le travail de chaque unité administrative a été cadré par un certain nombre d'impératifs (objectifs, indicateurs et rapports). La réalisation des objectifs est examinée chaque semestre dans le contexte du rapport de pilotage de la DDC, et les mesures correctives requises sont prises le cas échéant.

- ▶ **Les activités bilatérales, multilatérales et thématiques sont mieux harmonisées.**
Avec la réorganisation de la DDC, les activités bilatérales, thématiques et multilatérales ont fusionné sur le plan organisationnel. L'assistance thématique est fournie par des réseaux.

- ▶ **La complémentarité, fondée sur une compréhension commune de l'harmonisation de la politique de développement de la Confédération, est assurée dans la collaboration entre la DDC et le SECO.**

La DDC et le SECO ont conclu des accords de mise en œuvre de la politique de développement unifiée de la Confédération (1. Lutte contre la pauvreté; 2. Sécurité humaine; 3. Mondialisation propice au développement). Le SECO poursuit seul le programme de coopération mené jusqu'à présent conjointement au Pérou. En ce qui concerne les priorités thématiques, les champs d'activité respectifs ont été définis.

- ▶ **La phase 2 de la réorganisation (Centrale – bureaux de coopération) est lancée.**
Les normes nécessaires de mesure des résultats ont été définies. Des objectifs ont été fixés par portefeuille, afin de réduire le travail de préparation. D'autres normes sont à l'étude (modalités de coopération entre la centrale et les bureaux extérieurs, instruments de contrôle).

► **Les conventions de prestations DDC – SG-DFAE et DDC – DRE sont mises en œuvre.**

Les conventions de prestations ont été approuvées et sont en application. Elles définissent les attributions, ainsi que le contenu et l'ampleur des prestations à fournir chaque année.

Département de l'intérieur

Objectif 1: Aide aux hautes écoles et encouragement de la recherche

Partiellement atteint

► **Le message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) le 29 mai 2009.

► **La consultation sur la révision de la loi sur la recherche est achevée et le Conseil fédéral a décidé de la suite des travaux.***

Le Conseil fédéral n'a ouvert la consultation sur le projet de loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) que le 28 octobre 2009, après l'adoption de la révision partielle de la loi sur la recherche par le Parlement (25 septembre 2009). De ce fait, le Conseil fédéral n'a pas encore pu décider de la suite des travaux.

► **Le message sur la stratégie nationale pour le calcul de grande puissance et sa mise en réseau est adopté.***

Le Conseil fédéral a pris acte de la stratégie nationale pour le calcul de grande puissance et sa mise en réseau (HPCN) le 29 mai 2009, et chargé le DFI de la mise en œuvre. Ce projet et son financement pendant la période 2008-2011 n'ont pas fait l'objet d'un message séparé mais ont été intégrés au message sur le budget 2010 de la Confédération, qui a été adopté par les Chambres fédérales.

Objectif 2: Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation

Partiellement atteint

► **Le message sur le financement de la participation officielle de la Suisse aux programmes d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse de l'UE jusqu'en 2013 est adopté.***

L'accord sur la participation de la Suisse a été paraphé le 6 août 2009. Le Conseil fédéral a approuvé le message le 2 septembre 2009.

- ▶ **Le message sur la participation de la Suisse à la construction de l'installation européenne de laser à électron libre (European XFEL GmbH) est adopté.**

Le message n'est pas encore prêt. La signature de la convention internationale relative à la construction et à l'exploitation de l'installation européenne XFEL a pris près de douze mois de retard sur le calendrier initial. C'est seulement le 23 septembre 2009 que les négociations se sont achevées et que le texte de la convention a pu être paraphé. La convention internationale a été signée le 30 novembre 2009. En la signant, la Suisse est devenue associée de l'European XFEL GmbH.

Objectif 3: Politique scientifique suisse

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport du groupe de travail interdépartemental DFI/DFE/DFAE sur la politique scientifique bilatérale de la Suisse avec les pays prioritaires dans le domaine formation, recherche et innovation est adopté; les points forts et les priorités des trois départements sont définis.**

Le groupe de travail interdépartemental a rendu le projet consolidé de son rapport en septembre 2009, comme prévu. Des amendements, qu'il faut examiner, ont été proposés en séance du groupe de pilotage du 28 septembre 2009. En raison de ces nouvelles clarifications, le Conseil fédéral n'a pas pu approuver le rapport avant la fin de 2009.

Objectif 4: Introduction d'un numéro d'identification des entreprises unique (UID)

Atteint

- ▶ **Le message et le projet de loi concernant l'introduction d'un numéro d'identification des entreprises unique sont approuvés.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la loi fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE) à l'attention des Chambres fédérales le 28 octobre 2009.

Objectif 5: Assainir les assurances sociales et garantir leur avenir

Partiellement atteint

- ▶ **Le message relatif au premier train de mesures de la 6e révision de l'assurance-invalidité (révision 6a), qui a pour objets l'assainissement financier à long terme et la stabilisation de l'AI, est adopté.***

Le rapport de consultation et le projet de message sont prêts mais n'ont pas encore pu être soumis au Conseil fédéral. L'évaluation des plus de 150 réponses reçues a pris plus de temps que prévu.

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur l'assurance-invalidité, qui entend aider les personnes en situation de handicap à mener une existence autonome et responsable au moyen de l'introduction d'une participation aux frais d'assistance, est adopté.***

La contribution d'assistance est incluse dans le message relatif au premier train de mesures de la 6e révision de la loi sur l'assurance-invalidité (révision 6a). Le rapport de consultation et le projet de message sont prêts mais n'ont pas encore pu être soumis au Conseil fédéral. L'évaluation des plus de 150 réponses reçues a pris plus de temps que prévu.

- ▶ **Tous les préparatifs ont été faits pour qu'un Fonds AI distinct puisse être opérationnel dès le 1er janvier 2010.**

En raison de la décision prise par le Parlement le 12 juin 2009 de reporter d'une année la date de l'entrée en vigueur de l'arrêté fédéral relatif à un financement additionnel par un relèvement de la TVA, la loi sur l'assainissement de l'AI, acte fondateur du nouveau Fonds AI, doit également être modifiée par le Parlement. Les travaux en vue de la mise en œuvre du Fonds AI ont donc été suspendus jusqu'à ce que le délai référendaire soit écoulé. Le Fonds AI entrera probablement en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Objectif 6: Politique de la jeunesse et politique familiale

Atteint

- ▶ **Le message concernant la révision de la loi sur les allocations familiales, qui créera la base légale permettant de mettre sur pied un registre national central des allocations familiales, est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 2 septembre 2009.

- ▶ **Un projet relatif à la révision de la loi sur les activités de jeunesse, centré sur l'extension de l'encouragement de ces activités à l'animation jeunesse en milieu ouvert ainsi que sur l'inscription dans la loi d'un soutien financier à la Session fédérale des jeunes, est adopté par le Conseil fédéral pour être mis en consultation.**

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation le 30 septembre 2009.

- ▶ **Le rapport sur les mesures pouvant être prises contre la violence juvénile (en réponse aux postulats Leuthard 03.3298, Amherd 06.3646 et Galladé 07.3665) est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 20 mai 2009.

Objectif 7: Poursuite de la réglementation entamée pour la médecine humaine

Partiellement atteint

- ▶ **Le message concernant la loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH), destinée à concrétiser l'article constitutionnel du même nom (118a, Cst), est approuvé.***

Le 21 octobre 2009, le Conseil fédéral a approuvé le projet de loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain et le message afférent.

- ▶ **Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT) sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux.***

Le projet de révision s'étant révélé plus vaste que prévu, la procédure de consultation concernant la révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques (2^e étape) n'a pu être ouverte que le 21 octobre 2009. Le Conseil fédéral n'a, par conséquent, pas pu décider de la suite des travaux.

- ▶ **Les résultats de la procédure de consultation concernant l'amendement de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, qui vise à autoriser le diagnostic préimplantatoire (DPI), sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la suite des travaux.***

Les résultats de la procédure de consultation ont été évalués, et le projet de rapport est disponible. Vu la complexité du thème et la diversité des avis, la décision quant à la suite de la procédure prend plus de temps que prévu. Le Conseil fédéral n'a, par conséquent, pas pu décider de la suite des travaux.

Objectif 8: Endiguer les coûts de la santé - promouvoir la santé

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé (loi sur la prévention) ainsi que le message afférent le 30 septembre 2009.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur les professions de la psychologie (LPsy) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le projet de loi fédérale sur les professions de la psychologie et le message afférent le 30 septembre 2009.

- ▶ **Le DFI prépare conjointement avec le DFE une discussion du Conseil fédéral visant à clarifier l'élaboration d'une loi sur les professions de la santé. Cette discussion aura lieu parallèlement à l'approbation du message concernant la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles (LAHE).**

La note de discussion rédigée conjointement par le DFI et le DFE est disponible mais, faute de temps, n'a pu être soumise au Conseil fédéral avant la fin de l'année.

Objectif 9: Nouveaux projets pour l'assurance-maladie

Partiellement atteint

- ▶ **Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance militaire est approuvé.***

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur les résultats de la consultation relative à la révision de la loi sur l'assurance militaire le 28 octobre 2009. Il a décidé de suspendre la révision jusqu'à ce que le Parlement adopte la révision de la loi sur l'assurance-accidents.

- ▶ **L'application de la révision du financement hospitalier est encadrée. Sachant qu'il est prévu d'introduire des forfaits liés aux prestations, le Conseil fédéral a statué sur la première demande d'approbation des structures tarifaires uniformes en Suisse exigées en vertu de l'art. 49, al. 1, LAMal.**

La demande d'approbation de la convention tarifaire concernant la structure tarifaire des DRG (Diagnosis Related Groups, ou forfait par cas relatif au diagnostic) pour les soins somatiques aigus a été soumise au Conseil fédéral le 9 juillet 2009. Mais comme il manquait des informations et des documents indispensables pour prendre une décision, la demande ne satisfaisait pas aux exigences réglementaires. Les partenaires tarifaires ont obtenu un délai supplémentaire. De ce fait, le délai initialement prévu pour l'approbation (ou non) par le Conseil fédéral n'a pu être respecté.

- ▶ **Le département a également arrêté la suite des travaux visant à assurer la qualité au sens de la loi sur l'assurance-maladie.**

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport relatif à la stratégie en matière de qualité le 28 octobre 2009.

Objectif 10: Ampleur des adaptations à la législation de l'UE sur les produits chimiques

Partiellement atteint

- ▶ **Le 1^{er} juin 2007, le nouveau règlement REACH (pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que pour les restrictions applicables à ces substances) est entré en vigueur dans l'UE. Les résultats des entretiens exploratoires avec l'UE concernant la coopération de la Suisse avec l'Agence européenne des produits chimiques sont disponibles. Le Conseil fédéral a statué sur la démarche à adopter si la législation suisse sur les produits chimiques devait être adaptée.***

Trois cycles de discussions exploratoires ont eu lieu au total en 2009 avec l'UE en ce qui concerne le règlement sur les substances chimiques REACH.

D'importants points d'un accord possible en la matière n'ont toutefois pas encore pu être élucidés, ce qui retarde la phase exploratoire et la préparation du rapport.

- ▶ **A la mi-2009, l'organe de réception des notifications des produits chimiques a mis en place un service d'assistance (helpdesk) destiné à fournir à l'économie suisse des renseignements sur cet ensemble complexe que représente le nouveau droit européen des produits chimiques.**

Le service d'assistance a commencé ses activités au début de l'année 2009.

Objectif 11: Révision de la loi sur les denrées alimentaires

Atteint

- ▶ **La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur les denrées alimentaires est ouverte.***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision de la loi sur les denrées alimentaires le 1^{er} juillet 2009.

Objectif 12: Gouvernance d'entreprise chez MétéoSuisse

Atteint

- ▶ **L'Office a pris les premières mesures sur la base des recommandations figurant dans l'évaluation du Contrôle fédéral des finances de juillet 2008 ainsi que des conclusions formulées par le Conseil fédéral. Il entend notamment examiner les possibilités de pilotage et de financement, et éventuellement adapter ses bases légales.**

Le Conseil fédéral a approuvé les propositions du Département fédéral de l'intérieur visant une réforme de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse le 16 décembre 2009. Par cette décision de principe, il a défini l'orientation future du service de météorologie et de climatologie nationale.

Objectif 13: Plan d'action pour une gestion standardisée des données et documents électroniques au sein de l'Administration fédérale

Atteint

► **La gestion des exigences liées aux produits standards GEVER est organisée.**

Les Archives fédérales (AFS) ont élaboré le concept 2009 en tenant compte des exigences du Programme GEVER Confédération et du Conseil informatique de la Confédération (CI). La suite des travaux est du ressort du Programme GEVER Confédération.

► **Les conditions techniques nécessaires à l'archivage des dossiers électroniques émanant des systèmes GEVER et de bases de données relationnelles (Archives digitales) sont réunies.**

Les Archives fédérales (AFS) ont bouclé le projet «ARELDA – Archivage des données et des documents électroniques» et officiellement démarré l'exploitation de leurs archives numériques. Les AFS sont désormais en mesure de reprendre les documents issus des activités de la Confédération sous forme numérique, de les conserver durablement et de les mettre à disposition, indépendamment des changements de format des données et de technologies de stockage. Les conditions requises pour que les documents soient archivés sous forme exclusivement numérique une fois que le programme GEVER Confédération sera achevé sont donc réunies.

Objectif 14: Promotion et diffusion de la diversité culturelle

Non atteint

► **L'ordonnance d'exécution de la loi sur les langues est approuvée.**

Par arrêté du 4 décembre 2009, le Conseil fédéral a mis en vigueur au 1^{er} janvier 2010 la loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (loi sur les langues, LLC). Parallèlement à cela, il a chargé le DFI de lui soumettre d'ici à la fin de juin 2010 l'ordonnance d'exécution de la loi sur les langues. La mise en œuvre de la loi sur les langues nécessite encore des clarifications au sein de l'administration fédérale.

Objectif 15: Mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Atteint

► **Le travail d'inventaire du patrimoine culturel immatériel en Suisse est lancé sous l'égide conjointe de la Confédération et des cantons.**

La Confédération et les cantons sont convenus d'une organisation de projet. Une équipe de la Haute école spécialisée de Lucerne a été chargée de préparer et de coordonner le travail d'inventaire.

Objectif 16: Commentaire de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes destiné à la pratique juridique

Atteint

- ▶ **La version mise à jour et augmentée du commentaire en langue allemande de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes est publiée.**

Le nouveau commentaire a été publié le 15 mai 2009.

Objectif 17: Information sur la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Atteint

- ▶ **Le troisième rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention a été présenté devant le Comité de l'ONU compétent en la matière.**

Le 27 juillet 2009, une délégation forte de 11 membres a présenté le rapport national et répondu aux questions du Comité.

Objectif 18: Adoption de rapports de base

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (en réponse à la motion CSSS-N 06.3001) est adopté.***

Le rapport n'est pas encore prêt. Il faut tenir compte des dernières données recensées.

- ▶ **Le rapport sur la compatibilité entre la vie familiale et les études (en réponse au postulat Fehr 06.3321) est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la compatibilité entre la vie familiale et les études le 30 septembre 2009.

- ▶ **Le rapport sur l'assurance-qualité dans le cadre de l'aide aux universités (en réponse au postulat David 05.3595) est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'assurance-qualité dans le cadre de l'aide aux universités le 16 décembre 2009.

- ▶ **Le rapport final Controlling stratégique FRT 2004-2007 (en réponse au postulat Bruderer 05.3399) est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport final Controlling stratégique FRT 2004-2007 le 27 novembre 2009.

- ▶ **Le rapport sur le déficit de la Suisse dans les professions scientifiques et techniques (en réponse aux postulats Fetz 05.3508, Hochreutener 07.3538, Recordon 07.3747 et Widmer 07.3810) est adopté.***

En l'absence de données consolidées au niveau national, une étude externe sur le déficit de la Suisse dans les professions scientifiques et techniques a été commandée. Celle-ci a pris du retard du fait que le périmètre de l'investigation a dû être élargi à la suite de l'interpellation Groupe PDC/PEV/PVL 08.3565. A cela est venu s'ajouter le postulat Kiener Nellen 09.3930 auquel le Conseil fédéral entend également répondre dans le rapport en question. Tous ces éléments ont empêché que le rapport soit bouclé et adopté en 2009.

- ▶ **Le rapport sur les irrégularités dans le décompte des jours de service effectués pour la protection civile (en réponse au postulat 07.3778 de la Commission des finances du CN) est adopté.***

Le rapport n'est pas encore prêt. En raison de sa complexité, l'analyse des irrégularités dans le décompte des jours de service dans le régime des allocations pour perte de gain a pris beaucoup plus de temps que prévu. Les travaux devraient durer encore toute l'année prochaine car il faut également examiner les années 2007, 2008 et 2009.

- ▶ **Le rapport sur la mise en place d'un outil d'analyse des concentrations de substances chimiques (en réponse au postulat Moser 08.3223) est adopté.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la biosurveillance humaine (BSH) en Suisse le 18 novembre 2009.

- ▶ **Le rapport «Evaluation et propositions de réformes de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie» en réponse au postulat de la CSSS-CN 04.3000 du 16 janvier 2004 a été adopté au cours du premier semestre de l'année.***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 30 septembre 2009.

Département de justice et police

Objectif 1: Garantir la sécurité et lutter contre la criminalité

En majeure partie atteint

- ▶ **La consultation sur l'harmonisation des sanctions prévues dans la partie spéciale du code pénal et dans une partie du droit pénal accessoire est achevée.***
Le projet n'a pas pu être envoyé en consultation en 2009: une nouvelle révision du système des sanctions (partie générale du code pénal) s'impose suite au dépôt de nombreuses interventions parlementaires. Or, vu que la partie générale du code pénal détermine le cadre légal des peines, l'harmonisation des sanctions prévues dans la partie spéciale du code pénal et dans une partie du droit pénal accessoire est reportée jusqu'à ce que la question du nouveau système des sanctions ait été clarifiée.
- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT) est adopté.***
Le message n'a pas pu être adopté en 2009, car la matière à régler s'est révélée techniquement plus complexe que prévu et la coordination des parties technique et juridique a dû être optimisée. Divers services ayant dès lors dû être associés de manière plus intensive à la procédure, les normes élaborées ont nécessité une adaptation.
- ▶ **La consultation concernant l'adoption d'une nouvelle législation fédérale en matière de police est ouverte.***
Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 27 novembre 2009.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle stratégie en matière de coopération internationale dans le domaine policier à partir de 2010.**
Le 4 décembre 2009, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie en matière de coopération internationale dans le domaine policier pour les années 2010 à 2013.
- ▶ **La consultation relative à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et à la réglementation légale de la protection extra-procédurale des témoins est ouverte.**
Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 27 novembre 2009.
- ▶ **La consultation concernant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité est achevée.***
Le Conseil fédéral a mené la consultation du 13 mars au 30 juin 2009.
- ▶ **Le message sur l'accord de coopération avec Eurojust est adopté.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 décembre 2009.
- ▶ **Le message relatif à un projet de révision législative visant à déterminer le rapport entre procédure d'extradition et procédure d'asile est adopté.***
Le message n'a pas pu être adopté en 2009: l'audition s'étant conclue sur des résultats contrastés, il y a lieu de déterminer la suite de la procédure.

Objectif 2: Assurer la bonne mise en œuvre de Schengen/Dublin

En majeure partie atteint

► **Le message sur le Fonds pour les frontières extérieures est adopté.***

Les négociations avec la Communauté européenne ayant duré plus longtemps que prévu, la convention additionnelle sur le Fonds pour les frontières extérieures n'a pu être paraphée que le 30 juin 2009. La consultation a duré du 11 septembre au 11 décembre 2009, de sorte que le message ne pouvait plus être adopté avant la fin de l'année. La convention additionnelle doit être soumise au Parlement pour approbation en même temps que les échanges de notes relatifs à la reprise des bases légales instituant le Fonds pour les frontières extérieures.

► **Le message relatif à l'adaptation de la législation sur les armes est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 13 mai 2009.

► **Le message concernant le système d'information sur les visas (VIS) est adopté et le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 29 mai 2009. En lieu et place d'une consultation, une audition a été menée du 24 février au 16 mars 2009, ce qui fait que le Conseil fédéral n'a pas pris formellement acte des résultats de la consultation. Le règlement et la décision VIS règlementent les conditions d'accès au système VIS central et l'utilisation des données qui y figurent. Il s'agit de détails pratiques, qui intéressent avant tout les autorités administratives. Aussi a-t-il été décidé de renoncer à une consultation au profit d'une audition des autorités concernées (art. 10, al. 1, loi sur la consultation).

► **Le message relatif à la reprise de la biométrie dans les titres de séjour pour étrangers est adopté et le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation.***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message le 18 novembre 2009.

► **Le message sur la reprise de la directive «retour» est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 18 novembre 2009.

► **La Suisse est prête pour la migration du SISone4ALL vers le SIS II.**

Il n'a pas été possible de migrer du SISone4ALL vers le SIS II en 2009, car l'UE a reporté la migration initialement prévue en septembre 2009 en raison des problèmes rencontrés concernant le système central. L'UE n'a pas encore adopté de calendrier définitif à ce sujet. De son côté, la Suisse est prête pour la migration vers le SIS II.

► **Le régime Schengen/Dublin est mis en application avec succès dans les aéroports.**

Le comité d'évaluation Schengen a confirmé que la Suisse a mis en application avec succès le régime Schengen dans les aéroports. Depuis le 12 décembre 2008, les contrôles aux frontières sont régis par les dispositions de l'accord de Schengen. Dans les aéroports, la séparation des flux de passagers Schengen et hors Schengen a eu lieu le 29 mars 2009, lors du changement d'horaire des vols. Depuis cette date, les contrôles systématiques à la frontière ont été abolis pour les vols intérieurs de l'espace Schengen.

► **La solution transitoire nécessaire à la frontière avec le Liechtenstein suite à l'entrée en vigueur de Schengen/Dublin est mise en œuvre avec succès.**

La solution transitoire nécessaire à la frontière avec le Liechtenstein est mise en œuvre avec succès depuis l'entrée en vigueur du régime de Schengen/Dublin, le 12 décembre 2008.

► **Les sous-projets du département concernant les accords de Schengen/Dublin sont menés à bien avec succès.**

En raison de retards du côté de l'UE concernant le SIS II et le système d'information sur les visas, certains sous-projets n'ont pas encore pu être menés à bien.

► **Le Conseil fédéral a approuvé et notifié à l'UE les développements de l'acquis de Schengen/Dublin communiqués à la Suisse depuis la signature des accords d'association du 26 octobre 2004.**

L'UE a communiqué à la Suisse 21 développements de l'acquis de Schengen sur lesquels le Conseil fédéral a dû se prononcer en 2009. Pour 19 d'entre eux, la décision relevait de la seule compétence du Conseil fédéral. La notification de la reprise est intervenue dans tous les cas dans les délais impartis. Les deux derniers développements (décision-cadre relative à la protection des données et directive sur le retour) requièrent l'aval du Parlement. Le Conseil fédéral en a notifié la reprise à l'UE sous réserve de l'accomplissement des exigences constitutionnelles.

Objectif 3: Renforcer la place économique suisse

En majeure partie atteint

► **Sous réserve de l'acceptation par le peuple de la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et de son extension, le Conseil fédéral a notifié les actes de ratification à l'UE.***

Le 8 février 2009, le peuple a accepté de reconduire l'accord et de l'étendre. La ratification (concernant l'extension de l'accord) et la notification (concernant la reconduction de l'accord et son extension) sont intervenues le 5 mai 2009, dans les délais impartis.

- ▶ **Le Conseil fédéral a arrêté les mesures d'exécution nécessaires à la reconduction et à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE.***

Le Conseil fédéral a arrêté les mesures d'exécution nécessaires le 13 mars 2009. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2009.

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la protection des marques et des indications de provenance et de la loi fédérale pour la protection des armoiries publiques et autres signes publics est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 18 novembre 2009.

- ▶ **Le message sur la protection juridique pour les personnes qui découvrent des cas de corruption (en exécution de la motion Gysin 03.3212) est adopté.**

Le message n'a pas pu être adopté en 2009, car les divergences de vues concernant le but et l'objet du projet étaient trop importantes à l'issue de la consultation. Le 16 décembre 2009, le Conseil a pris acte des résultats de la consultation et décidé de la suite de la procédure. Les sanctions prévues dans le droit en vigueur en cas de licenciement abusif feront l'objet d'un nouvel examen en vue de l'élaboration d'un nouveau projet, qui sera mis en consultation.

- ▶ **Le rapport concernant l'assouplissement des dispositions successorales applicables aux entreprises (en exécution du postulat Brändli 06.3402) est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 1^{er} avril 2009.

Objectif 4: Renforcer la cohésion sociale

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message relatif à l'autorité parentale conjointe est adopté et le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation.***

Le 16 décembre 2009, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et chargé le DFJP de rédiger un message. Le Conseil fédéral a opté pour cette procédure en deux temps, car des points importants du projet étaient contestés à l'issue de la consultation.

- ▶ **Le projet de révision de l'ordonnance sur le placement d'enfants est approuvé.***

Compte tenu des résultats de la consultation, le projet a fait l'objet d'un remaniement qui a pris du temps, de sorte que l'ordonnance n'a pas pu être adoptée en 2009. Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation le 16 décembre 2009. Il a donné mandat de retravailler l'ordonnance et d'ouvrir une nouvelle consultation.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à un avant-projet de loi fédérale sur des mesures contre les mariages forcés (en exécution de la motion Heberlein 06.3658).**

Le 21 octobre 2009, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et chargé le département de rédiger un message d'ici fin 2010.

- ▶ **Le message concernant une révision de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers portant essentiellement sur les dispositions relatives à la procédure d'asile est adopté.***

Le message n'a pas pu être adopté en 2009, car divers participants à la consultation ont demandé un examen de l'actuel dispositif des décisions de non-entrée en matière. Pour traiter cette question, le DFJP a constitué un groupe d'experts, qui a terminé ses travaux à la fin octobre 2009. Le 16 décembre 2009, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant le remplacement du système des décisions de non-entrée en matière.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport consacré à la mise en œuvre et aux effets des mesures d'intégration adoptées en 2007.***

Une première version du rapport est disponible. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas pu en prendre acte en 2009, car la coordination dans l'administration a nécessité plus de temps que prévu.

- ▶ **Le rapport relatif à la motion Schiesser (06.3445) transformée en mandat d'examen «L'intégration, une mission essentielle de la société et de l'Etat» est adopté.***

Le rapport, dont une première version est disponible, n'a pas pu être adopté en 2009. Des travaux complémentaires, concernant notamment la coordination avec les cantons, et la prise en compte, dans les travaux, de l'objectif du DFJP visant la définition d'une stratégie en matière d'intégration ont entraîné des retards.

- ▶ **Une stratégie en matière d'intégration est définie au niveau de la Confédération pour les années 2009-2014.**

La stratégie est définie. Elle fait partie intégrante du rapport relatif à la motion Schiesser (06.3445).

- ▶ **La consultation relative à une révision de la loi sur la nationalité est ouverte.**

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 16 décembre 2009.

- ▶ **Le message sur l'initiative populaire fédérale «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 24 juin 2009.

Objectif 5: Concrétiser le transfert du service de renseignements intérieurs civil

Atteint

- ▶ **Le service de renseignements intérieurs civil est transféré du DFJP au DDPS et les processus, les aspects juridiques, la gestion, l'organisation et la culture d'entreprise de l'office de la Confédération compétent pour toutes les questions de police sont consolidés. La collaboration avec les services partenaires du DDPS est concluante.**

Le 4 décembre 2009, le Conseil fédéral a fixé au 1^{er} janvier 2010 l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le renseignement civil (LFRC). Parallèlement, il a édicté diverses ordonnances concrétisant la réunion du Service d'analyse et de prévention (SAP) et du Service de renseignement stratégique (SRS) en un nouveau Service de renseignement de la Confédération (SRC). La réorganisation de fedpol a permis de redéfinir les processus concernés en interne et aussi la collaboration avec le SRC et d'autres services partenaires. La collaboration entre tous les services a été garantie pendant toute la durée des travaux. Sur le plan informatique, le transfert a été mené à bien avec succès. La collaboration entre le SRC et fedpol, en tant qu'organe chargé des tâches de police au niveau fédéral, s'en trouve ainsi consolidée.

Objectif 6: Evaluer la nécessité de développer l'ordre juridique

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport sur le renforcement du contrôle préventif de la constitutionnalité (en exécution du postulat Pfisterer 07.3360) est adopté.***

Le rapport sur le renforcement du contrôle préventif de la constitutionnalité n'a pas pu être adopté en 2009: en raison de la connexité matérielle entre cette thématique et le rapport concernant la relation entre droit international et droit national, le Conseil fédéral doit traiter ces deux objets simultanément. Une première version du rapport est disponible.

- ▶ **Le rapport concernant la relation entre droit international et droit national (en exécution du postulat de la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats 07.3764) est adopté.***

Le rapport concernant la relation entre droit international et droit national n'a pas pu être adopté en 2009, car les questions à clarifier se sont révélées plus complexes que prévu. Une première version du rapport est disponible.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Intégration d'éléments du Service d'analyse et de prévention (SAP) au DDPS

Atteint

- ▶ **Les éléments de service de renseignement du Service d'analyse et de prévention (SAP) sont intégrés au DDPS et entièrement opérationnels; le DDPS a pris les décisions fondamentales relatives aux structures, à l'organisation, à la direction et au contrôle des deux services de renseignement du DDPS (SR intérieur et extérieur).**

Les éléments de service de renseignement du SAP, y compris le Centre fédéral de situation, ont été transférés au DDPS le 1er janvier 2009 et directement subordonnés au chef du département. L'intégration du SAP au DDPS s'est effectuée sans problèmes. Le 25 mars 2009, le Conseil fédéral a décidé de regrouper le Service du renseignement stratégique (SRS) et le SAP dans un nouvel office dès le 1er janvier 2010. Pour contrôler le nouveau service de renseignement civil, le chef du DDPS dispose d'un organe indépendant de surveillance et de contrôle. Cet organe fait partie du Secrétariat général du DDPS.

- ▶ **Le transfert financier des éléments du SAP du DFJP (fedpol) au DDPS (SG DDPS) est assuré.**

Les crédits convenus ont été transférés du DFJP au DDPS.

Objectif 2: Approfondissement de la réforme de l'administration

Partiellement atteint

- ▶ **L'accompagnement adéquat des responsables hiérarchiques concernés soutient l'application des derniers projets en cours de la réforme de l'administration.**

La concrétisation du projet transversal «Simplification de l'organisation des achats» (PT 5) a été influencée par les mesures, ordonnées par le chef du département le 25 septembre 2009, découlant de la révision n° 1 «Attribution de mandats de prestations» sur le monitoring de l'Inspectorat du DDPS. Il en va différemment de la situation du projet partiel «Service de transport/mobilité» (PP 23). Comme il s'agit d'un grand nombre de projets différents qui sont en partie dépendants les uns des autres, il faut attendre le rapport final de la Base logistique de l'armée (BLA) avant de décider d'éventuelles mesures supplémentaires.

- ▶ **L'organisation de projet QSP 8 a régulièrement fonctionné et d'autres bibliothèques sont intégrées.**

Un besoin d'agir existe dans le domaine du projet transversal «Regroupement des bibliothèques et des services de documentation» (PT 8). La concentration des bibliothèques à partir de 44 sites sur cinq emplacements pour fin 2009 n'a pu se réaliser que sur quatre sites en raison de changements au niveau du personnel et de retards intervenus par la suite dans les décisions de certains offices ; l'objectif n'a donc pas entièrement été atteint.

Objectif 3: Acceptance du projet d'acquisition en vue du remplacement partiel des Tiger

En majeure partie atteint

- ▶ **Le processus de communication relatif au remplacement partiel des Tiger est conduit, piloté et coordonné de manière centralisée à l'échelon du SG DDPS par la Communication du DDPS.**

Au printemps 2009, la Communication du DDPS a repris la conduite de la communication relative au remplacement partiel des Tiger (TTE). Les processus, les étapes de communication ainsi que les messages et les compétences ont été réglés dans un concept de communication élaboré par la Communication du DDPS en collaboration avec les services spécialisés concernés. Elle a aussi établi les formulations, les a adaptées en cas de besoin et fourni des informations concernant le TTE. Là où cela s'est avéré approprié, l'information a été déléguée tout en restant supervisée par la Communication du DDPS.

- ▶ **Des prestations de communication coordonnées ont contribué à créer une attitude majoritairement positive à l'égard de l'acquisition en vue du remplacement partiel des Tiger.**

Dans une première phase, la communication, qui a duré jusqu'à la décision sur le type d'appareil, a été empreinte de retenue. L'affaire ne devait pas faire l'objet d'une communication active, mais il s'agissait néanmoins de maintenir toutes les options ouvertes. Cet objectif a été atteint dans ses grandes lignes. Un autre objectif consistait à suivre un 'Corporate Wording' (principe d'une seule voix), une règle qui a été appliquée de manière conséquente. En automne, la décision du chef du DDPS de reporter l'affaire, et le programme de consolidation du Conseil fédéral, ont modifié la communication suivie pour la première phase du remplacement partiel des Tiger (TTE).

Objectif 4: Amélioration de la sécurité relative aux armes d'ordonnance

Atteint

- ▶ **Les mesures visant à l'amélioration de la sécurité relative aux armes d'ordonnance sont décidées.***

Le 27 novembre 2009, le Conseil fédéral a procédé, dans deux ordonnances, à l'adaptation des dispositions concernant les armes d'ordonnances. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Objectif 5: Gestion du portefeuille de projets et d'applications TIC du DDPS

En majeure partie atteint

- ▶ **Une gestion centrale du portefeuille et des projets TIC est mise en place en tant qu'instrument de pilotage.**

La gestion centrale du portefeuille et des projets TIC a été mise en place en collaboration avec les divers domaines du département. Le processus de planification TIC DDPS a été élaboré dans son intégralité et il soutient le pilotage actif des TIC en tant qu'instrument central. Tout est prêt pour son introduction productive dans les domaines du département et pour le remplacement des anciens systèmes après la reprise des données et la formation des utilisateurs.

Objectif 6: Développement de la politique de sécurité et des engagements de l'armée

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport remanié du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse a été approuvé par le Conseil fédéral et transmis au Parlement.***

Le DDPS, en collaboration avec les cantons (CCDJP, CDMP), a élaboré un projet pour le nouveau rapport sur la politique de sécurité et l'a soumis au Conseil fédéral pour discussion. Le 21 octobre 2009, le Conseil fédéral a décidé de faire réviser une partie de ce projet.

- ▶ **Le remplacement partiel des Tiger est - après clôture de l'évaluation et choix du type par le Conseil fédéral sur proposition du chef du DDPS - contenu dans le projet de programme d'armement pour 2010.***

Le 25 mars 2009, le Conseil fédéral a décidé de reporter au programme d'armement 2011 l'acquisition des appareils qui doivent partiellement remplacer les Tiger (TTE). Le report permettra de coordonner ce projet avec l'élaboration du nouveau rapport sur la politique de sécurité de la Suisse 2010 et le message concernant l'initiative du GSsa «Contre de nouveaux avions de combat». A cet effet, il s'est avéré nécessaire de reporter de plusieurs mois la décision concernant le TTE. L'évaluation du TTE s'est achevée comme prévu à la fin de 2009. Le 21 octobre 2009, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de lui présenter, au printemps 2010, une demande pour les prochaines étapes du projet «remplacement partiel des Tiger» en même temps que le nouveau rapport sur la politique de sécurité.

► **La coordination dans le domaine de la politique de sécurité est assurée en collaboration avec les cantons et les services de la Confédération concernés.**

La plate-forme CCDJP-DDPS-DFJP-CDMP, en tant qu'organe pour la discussion et le traitement de thèmes et préoccupations de politique de sécurité à l'échelon national, a fait ses preuves. C'est ainsi que les questions de la protection des ambassades et de la facturation des prestations DDPS/CC DJP/ISP dans le domaine des tâches de police ont pu être réglées à la satisfaction de tous les partenaires. Dans le projet «Coordination dans le domaine de la politique de sécurité» (ACF du 21 mai 2008), un «Réseau national de sécurité» (RNS) a été développé par les partenaires cantonaux et les partenaires de la Confédération et esquissé dans le premier projet du nouveau rapport sur la politique de sécurité. Un mécanisme de consultation et de coordination à l'échelon national est encore en voie d'aménagement.

► **Le message sur l'engagement subsidiaire de l'armée en appui du Forum économique mondial (WEF) pour les années 2010 - 2012 est approuvé.***

Le message a été approuvé par le Conseil fédéral le 6 mars 2009.

► **Les possibilités de soutien du DDPS dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité sur le plan international sont définies.**

Depuis mars 2008, en application d'un Arrêté du Conseil fédéral du 5 septembre 2007, l'armée suisse accompli à Juba (Sud-Soudan) des tâches d'instruction en faveur de l'administration sud-soudanaise dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Avec une équipe d'experts sur place, le DDPS, en étroite collaboration avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) et le DFAE (DP IV, DDC), soutient l'armée sud-soudanaise pour la création de la Dr. John Garang Memorial Military Academy.

Objectif 7: Politique de maîtrise des armements et de désarmement

Atteint

► **La politique suisse de maîtrise des armements et de désarmement tient compte des défis globaux et garde sa cohérence vis-à-vis des intérêts du DDPS en matière de politique de sécurité et de politique militaire.**

Dans le contexte des défis globaux, la politique suisse de maîtrise des armements et de désarmement se concentre sur la non prolifération des armes de destruction massive avec une défense active des intérêts dans le cadre du processus de préparation de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (*Non-Proliferation Treaty*), de la Conférence des Etats de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques. Dans le domaine des armes conventionnelles, le DDPS a accordé une priorité à la défense des intérêts de politique de sécurité et militaires dans le cadre du processus national de ratification de la Convention d'Oslo (interdiction d'armes à sous munitions). Les planifications internes au DDPS pour une éventuelle application de la Convention et une destruction dans les délais impartis des projectiles à sous munitions stockés ont été entreprises.

Objectif 8: Application des mesures d'optimisation dans le Domaine Défense

Partiellement atteint

► **La conduite générale et le controlling des résultats sont mis en œuvre conformément au mandat du commandement de l'armée.**

Le controlling des résultats des mesures d'optimisation est opérationnel et il est intégré dans le controlling Défense. Avec le reporting trimestriel par le commandement de l'armée, un pilotage global est assuré. Les thèmes disponibilité de base, logistique et finances y sont inclus. La partie 'Coopérations' n'a pas encore pu être appliquée en raison d'un manque de ressources; par conséquent, il n'existe pas encore de controlling des résultats pour cette partie.

► **Les mesures d'optimisation sont appliquées conformément aux décisions prises.**

Les décisions de la Direction du Département (DD) ont été appliquées, d'autres mesures du réexamen de la stratégie et du Plan général sont mises en œuvre et pilotées par le controlling Défense.

► **La fourniture des prestations est assurée avec les ressources disponibles.**

Un déséquilibre existe toujours entre la mission, les prestations et les ressources. Les mesures d'optimisation n'ont que partiellement permis un assouplissement de la situation.

Objectif 9: Optimisation de la disponibilité de base de l'armée

Partiellement atteint

► **L'application des mesures d'optimisation relatives à l'ensemble partiel 5 «Optimisation de la disponibilité de base» décidées par la Direction du DDPS a été effectuée selon la planification prévue.**

Les mesures de disponibilité de base 09-11 ont été appliquées selon la planification prévue. La réduction intervenue au niveau de l'utilisation des munitions correspond aux objectifs qui ont été fixés; par contre, les buts de contingentement des carburants n'ont pas pu être atteints dans tous les domaines. Au niveau de la disponibilité de base, les économies n'ont pu être réalisées qu'en partie (la transparence des coûts de la disponibilité de base n'existe pas encore).

Objectif 10: Développement de l'armée

Partiellement atteint

- ▶ **Les options pour la poursuite du développement de l'armée sont proposées sur la base du nouveau RAPOLSEC.**

Suite au report pour révision partielle du nouveau rapport sur la politique de sécurité par le Conseil fédéral, le 21 octobre 2009, les options pour le développement de l'armée n'ont pas pu être proposées sous une forme définitive. Le Domaine départemental Défense a, pour fin 2009, élaboré une présentation générale de l'armée et l'a transmise au Conseil fédéral. La révision du projet du nouveau rapport sur la politique de sécurité s'effectue en synchronisation avec le développement de l'armée. Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Etat-major de l'armée/poursuite des travaux du projet «Modèle de base plus», le processus de développement de l'armée se trouve en phase de définition.

- ▶ **Les objectifs formulés sont réalisés au moyen d'un mandat de projet par une organisation de projet, de manière échelonnée, selon la planification.**

L'atteinte des objectifs, en particulier de l'objectif «Consolidation», est assurée. Les détails du processus «Développement de l'armée» doivent être définis en coordination avec le nouveau rapport sur la politique de sécurité.

Objectif 11: Transferts et coopérations dans le Domaine Défense

Partiellement atteint

- ▶ **Les objectifs du Domaine départemental Défense concernant la stratégie en matière de coopération coordonnés avec l'échelon du département sont appliqués selon la planification.**

Le processus d'attribution est défini et coordonné avec armasuisse. L'efficacité ne pourra être examinée que lors de l'application du pilote RTS CIC (RUAG Training Support pour centres d'instruction au combat). Il s'agit de clarifier si le financement doit être effectué selon la solution actuelle dans le cadre du budget MRM (budget du matériel de remplacement et de maintenance) ou par une autre rubrique du budget ou une nouvelle rubrique.

► **Les projets concrétisés avec les partenaires dans le cadre des champs de coopération sont clairement définis.**

L'analyse du potentiel, le modèle d'attribution ainsi que les champs de prestations pour des coopérations possibles avec le secteur privé et public ont déjà été approuvés par la Direction du Département du DDPS (DD DDPS) en 2008. Pour des coopérations, seules entrent en ligne de compte des prestations qui ne sont pas déterminantes pour la sécurité et qui ne font pas partie des tâches essentielles de l'armée. La concrétisation est réalisée en fonction du processus d'attribution défini en commun. Les mesures nécessaires ont été coordonnées avec l'échelon DDPS (Pilote RTS CIC - RUAG Training Support pour centre d'instruction au combat). Pour les prochaines étapes, des objectifs de politique de sécurité seront déterminants (par ex. dans le cadre de la stratégie de coopération prévue par le DDPS). Le 16 octobre 2009, la DD DDPS a pris connaissance des conditions-cadre de la politique du personnel pour le passage réussi du personnel de la Base logistique de l'armée à la RUAG dans le cadre du Pilote RTS CIC. A la fin de l'année, les négociations avec la direction du groupe RUAG étaient en voie d'achèvement.

Pour le domaine des carburants et pour le Système d'information et d'intervention du Service sanitaire coordonné (SII-SSC), l'examen de l'efficacité d'éventuelles coopérations n'est pas encore terminé. Les prestations dans le domaine de l'infrastructure doivent être mises en adjudication.

► **Les conditions à la réalisation de projets de coopération coordonnées avec l'échelon du DDPS sont créées.**

Un modèle de calcul d'efficacité économique a été élaboré avec l'Université de Saint-Gall. L'efficacité économique des coopérations prévues sera examinée à l'aide de ce modèle. Le projet «Coopérations» a connu des retards en raison de contraintes en matière de capacités et l'élaboration d'un portefeuille d'ici fin 2009 n'a pas pu être réalisée. Avec le recouvrement de compétences commerciales dans le domaine Défense, ce retard doit être rattrapé ultérieurement.

Objectif 12: Engagements de l'armée suisse

Atteint

► **L'armée a fourni l'appui nécessaire aux autorités civiles notamment à l'occasion du WEF 2009, des championnats du monde de cyclisme 2009 et des championnats du monde de hockey sur glace 2009.**

La conduite des engagements a été assurée conformément à la planification. La quantité et la qualité des services d'appui accomplis par l'armée ont correspondu aux exigences.

► **L'armée a fourni les prestations qui lui incombent dans le cadre des engagements internationaux.**

Par rapport à l'année précédente, le volume des prestations en faveur d'engagements de promotion de la paix est resté pratiquement inchangé. L'armée a pu fournir toutes les prestations attendues de sa part dans les engagements internationaux.

- ▶ **L'armée a fourni l'appui nécessaire aux autorités civiles dans le domaine défini par l'ordonnance réglant l'engagement de moyens militaires dans le cadre d'activités civiles et d'activités hors du service (OEMC).**

L'appui nécessaire aux autorités civiles dans le domaine défini par l'ordonnance réglant l'engagement de moyens militaires dans le cadre d'activités civiles et d'activités hors du service (OEMC) a été fourni par l'armée.

Objectif 13: Développement / réorganisation armasuisse 2010

Atteint

- ▶ **La nouvelle organisation structurelle d'armasuisse est établie.**

Les processus sont définis dans le cadre d'une gestion intégrale des processus et l'organisation structurelle est établie en conséquence. La nouvelle organisation a été pourvue en personnel conformément au crédit relatif au personnel.

- ▶ **armasuisse est opérationnelle dans sa nouvelle organisation à partir du 1er janvier 2010.**

Les travaux relatifs à l'examen des processus et des tâches sont achevés. Dans la mesure du possible, les déménagements nécessaires en raison de la nouvelle organisation ont été effectués. Dans le domaine de l'informatique, les adaptations nécessaires en raison de la nouvelle structure ont été réalisées.

Objectif 14: Nouvelle stratégie d'acquisition

Partiellement atteint

- ▶ **La stratégie d'acquisition et les conséquences sur les processus d'acquisition sont élaborées.**

La stratégie d'acquisition et les conséquences sur les processus d'acquisition constituent un ensemble avec la stratégie de participation industrielle et une politique d'affaires compensatoires, le tout coordonné avec les «Principes du Conseil fédéral en matière de politique d'armement du DDPS» révisés, cela sous forme d'un projet.

- ▶ **Les conséquences sur la politique d'armement et la stratégie du propriétaire sont mises en évidence dans le cadre de l'élaboration de la stratégie d'acquisition.**

Le rapport de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) du 23 novembre 2007 sur l'«Acquisition de l'armement au sein du DDPS» et le rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) de septembre 2007 concernant l'«Achat d'armement à l'étranger – Evaluation des affaires compensatoires» demandent une révision globale des «Principes du Conseil fédéral en matière de politique d'armement du DDPS». Les documents correspondants, notamment ceux qui concernent les stratégies d'acquisition et la participation industrielle, n'ont pas encore pu être approuvés de manière définitive.

► **Les interfaces des affaires compensatoires et de la stratégie d'acquisition sont harmonisées entre elles.**

La stratégie d'acquisition, les interfaces pour les affaires compensatoires, la stratégie de participation industrielle ainsi que la politique des affaires compensatoires ont été présentées sous forme de projets. Ces documents seront coordonnés avec la révision des «Principes du Conseil fédéral en matière de politique d'armement du DDPS».

Objectif 15: Ordonnances d'exécution relatives à la loi sur la géoinformation

Atteint

► **L'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP) est entrée en vigueur.**

Le Conseil fédéral a approuvé l'OCRDP le 2 septembre 2009, et l'a fait entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2009.

► **L'ordonnance du DDPS sur les émoluments de l'Office fédéral de topographie (OE_{Emol}-swisstopo) y compris la révision de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo) est entrée en vigueur.**

Le 18 novembre 2009, le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'OGéo et le 20 novembre 2009, le chef du DDPS a signé l'OE_{Emol}-swisstopo. Les deux ordonnances sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Objectif 16: Développement de la protection de la population / protection civile

Non atteint

► **Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile est approuvé.***

Compte tenu du report de l'élaboration du nouveau rapport sur la politique de sécurité, la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile a été reportée à 2010.

► **La modification de l'ordonnance sur la protection civile est approuvée par le Conseil fédéral.**

L'ordonnance sur la protection civile révisée, en tant que base juridique pour l'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), ne pourra définitivement être adaptée et approuvée par le Conseil fédéral qu'à la suite des délibérations parlementaires sur la LPPCi.

► **La modification de l'ordonnance sur l'alarme est approuvée par le Conseil fédéral.**

Les consultations (cantons/Confédération) sur l'ordonnance sur l'alarme (OAL) révisée sont achevées. Le projet révisé n'a toutefois pas encore pu être approuvé par le Conseil fédéral. Selon l'agenda, le Conseil fédéral doit d'abord traiter le rapport concernant l'optimisation du système d'alerte et d'alarme en cas de catastrophe naturelle (OWARNA).

Objectif 17: Développement de la coopération nationale pour la sécurité

Atteint

- ▶ **Les mesures du projet «Coopération nationale pour la sécurité sont appliquées».**
L'application des mesures dans les projets partiels s'est effectuée conformément à la planification: dans le projet partiel «Conduite à l'échelon de la Confédération», l'ordonnance sur les interventions ABCN a été élaborée et mise en consultation dans les cantons ; dans le projet partiel «Instruction», un projet d'ordonnance concernant l'instruction a été élaboré ; dans le projet partiel «Transfert du savoir et de l'information», les premières mesures du concept ont été appliquées.
- ▶ **Les bases pour l'analyse des risques et de la vulnérabilité (Risiken Schweiz) sont élaborées.**
Le catalogue des risques pour «Risiken Schweiz» et près de 20 scénarios de base sont disponibles.
- ▶ **Les mesures pour la protection des infrastructures critiques sont appliquées, le deuxième rapport est approuvé.***
Le 5 juin 2009, le Conseil fédéral a pris connaissance du deuxième rapport accompagné d'une stratégie de base pour la protection des infrastructures critiques et il a approuvé les prochaines étapes.
- ▶ **Le Centre national d'annonce et de suivi de la situation est opérationnel.**
Les objectifs ont été concrétisés conformément au concept 2008.

Objectif 18: Bases légales Sport

Atteint

- ▶ **Le message concernant la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique est approuvé.***
Le Conseil fédéral a approuvé, le 11 novembre 2009, le message et le projet de loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique.
- ▶ **Le message concernant la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le Domaine du Sport est approuvé.***
Le Conseil fédéral a approuvé, le 11 novembre 2009, le message et le projet de loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le Domaine du Sport.

Objectif 19: Développement de la Haute école fédérale de sport (HEFSM)

Atteint

► **Les études de bachelor sont établies.**

Le début annuel des études de bachelor est établi. Chaque année, en moyenne, 80 à 100 candidates et candidats se présentent à l'examen d'admission. Près de 30 candidats réussissent en moyenne cet examen et commencent leurs études.

► **Les études de master «sport d'élite» sont introduites et les études de master «formation» évaluées.**

Les demandes pour les études de master «sport d'élite» ont été supérieures aux attentes. 32 étudiants ont commencé cette filière en automne 2008. L'évaluation des études de master «formation» est terminée, l'étape de planification pour cette filière, qui doit débuter en automne 2010, a été entreprise.

Objectif 20: Promotion du sport

En majeure partie atteint

► **Dans le domaine Jeunesse+Sport, l'application du programme pour les enfants de cinq à dix ans a débuté.**

Pendant la deuxième année de la phase d'introduction, la priorité a été donnée à la formation des cadres. Dans ce domaine, les travaux de préparation sont achevés jusqu'à l'échelon de la formation continue 2, les moyens didactiques sont élaborés, les banques nationales de données J+S et SPORT ont été adaptées. En raison de l'insécurité sur le financement qui a régné jusqu'en décembre 2008, l'application du programme dans le domaine des cours de sport a connu un retard d'au moins six mois.

► **Dans le domaine du sport d'adultes, une conception générale de l'assurance-qualité a été développée.**

Le concept a été défini. Diverses mesures sont déjà mises en œuvre. Les exigences et les contenus des divers modules de formation ont été fixés. Les critères pour la reconnaissance facultative «Qualitop» des responsables du sport d'adultes ont été définis. Les exigences à l'égard des organisations partenaires ont été définies et communiquées, des accords de partenariat sont en préparation.

► **Dans le domaine du sport d'élite, les sports prioritaires sont soutenus par des prestations et des produits R+D (recherche et développement) adéquats.**

La collaboration avec plusieurs partenaires s'effectue sur la base d'une définition objective des priorités et concerne les domaines des prestations pour des disciplines sportives spécifiques, la recherche et le développement (R+D), des prestations de formation et de soutien au niveau des infrastructures. La nouvelle filière d'études de master «sport d'élite» est un stimulant précieux pour la recherche.

Des priorités R+D existent en particulier dans les disciplines football, hockey sur glace, ski nordique, ski alpin, bob, triathlon, gymnastique artistique et Mountain-Bike. Les réactions montrent un degré élevé de satisfaction de la part des athlètes et de leur personnel d'encadrement.

► **Dans le domaine du fair-play et de la sécurité dans le sport, les activités de la fondation «Antidopage» et de la Table Ronde sont soutenues.**

La fondation «Antidopage Suisse» travaille avec succès et elle remplit les objectifs conformément au mandat de prestation de la Confédération. Dans le public, «Antidopage Suisse» est perçue comme une instance spécialisée indépendante et compétente. Dans le cadre de la «Table Ronde sur la lutte contre la violence dans le sport», un projet pilote de la Commission de sécurité de Swiss Olympic dans les domaines du football et du hockey sur glace est en phase de concrétisation. Une évaluation n'a pas encore été effectuée.

Département des finances

Objectif 1: Allégement de l'imposition des familles avec enfants

Atteint

- ▶ **La procédure de consultation portant sur l'allégement fiscal des familles avec enfants est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.***

La procédure de consultation portant sur l'allégement fiscal des familles avec enfants a été ouverte le 11 février 2009 et s'est achevée le 15 avril 2009.

- ▶ **Le message est adopté.***

Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'allégement fiscal des familles avec enfants le 20 mai 2009.

Objectif 2: Evolution du système d'imposition des sociétés

Non atteint

- ▶ **La procédure de consultation portant sur l'imposition des sociétés est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.***

L'élaboration d'un projet destiné à la consultation sur la réforme de l'imposition des sociétés a pris du retard en raison des développements intervenus sur le plan international qui doivent être pris en compte dans cette réforme.

Objectif 3: Examen des tâches

Partiellement atteint

- ▶ **La suite des travaux est établie. Le calendrier de la mise en œuvre des axes principaux de la réforme fixés dans le rapport complétant le plan de la législature est adopté.***

Par un arrêté daté du 11 février 2009, le Conseil fédéral a établi la suite des travaux relatifs à l'examen des tâches. Compte tenu de la nécessité de supprimer le déficit structurel estimé entre 1,5 et 2 milliards de francs par an dans le plan financier 2011 à 2013, le Conseil fédéral a décidé le 4 novembre 2009 d'adapter la mise en œuvre des mesures découlant du réexamen des tâches au futur programme de consolidation du plan financier (programme de consolidation 2011-2013).

Objectif 4: Assainissement de la caisse de pensions des CFF

Partiellement atteint

► **Le message sur l'assainissement de la caisse de pensions des CFF est adopté.***

Le 24 juin 2009, le Conseil fédéral a décidé de soutenir, par une contribution fédérale de 1148 millions, l'assainissement de la caisse de pensions des CFF. Il a chargé le DFF d'élaborer un message correspondant d'ici à la fin de l'année 2009. La forme juridique de l'aide fédérale devant être convenue avec les CFF et leur caisse de pensions, le Conseil fédéral ne pourra adopter le message que début 2010.

Objectif 5: Renforcement de la protection des déposants

Partiellement atteint

► **Le message sur la révision de la protection des déposants est adopté.***

Le 11 septembre 2009, le Conseil fédéral a mis en consultation une révision complète de la garantie des dépôts sous la forme d'un avant-projet de nouvelle loi fédérale sur la garantie des dépôts bancaires. Cette procédure de consultation s'est achevée le 31 décembre 2009.

Objectif 6: Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance

En majeure partie atteint

► **La procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.***

Le 22 janvier 2009, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance. La fin de la consultation, qui était initialement prévue le 30 avril, a été reportée au 31 juillet 2009. L'évaluation des 101 avis exprimés s'est révélée être un travail de longue haleine.

Objectif 7: Modification de l'accord sur le transport des marchandises

Atteint

- ▶ **Le message concernant la modification de l'accord entre la Suisse et l'UE du 21 novembre 1990 relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises est adopté.***

Par un arrêté daté du 13 mai 2009, le Conseil fédéral a approuvé l'accord entre la Suisse et la CE sur la facilitation et la sécurité douanières; après consultation des commissions parlementaires compétentes, il a décidé que cet accord s'appliquerait provisoirement à partir du 1^{er} juillet 2009. Les parties contractantes ont signé l'accord le 25 juin 2009 à Bruxelles, sous réserve de ratification. Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 24 juin 2009. Celle-ci s'est achevée le 5 octobre 2009. Par un arrêté daté du 27 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de l'accord.

Objectif 8: Révision totale de la législation fédérale sur les marchés publics

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message concernant la révision totale est adopté.***

Des changements sont intervenus en 2009 au sujet de l'adoption du message concernant la révision totale de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Sur la base des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a décidé le 17 juin 2009 d'avancer la révision de l'ordonnance sur les marchés publics (OMP) de manière à ce qu'elle précède celle de la loi, afin que le droit des marchés publics soit rapidement modernisé et assoupli. Par un arrêté daté du 18 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté la modification de l'OMP et a approuvé le rapport de consultation relatif à la révision totale de la LMP. L'ordonnance révisée est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Objectif 9: Achat de produits dans les boutiques hors taxes des aéroports

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la procédure de consultation.**

Le Conseil fédéral a décidé le 6 mai 2009 d'ouvrir la procédure de consultation concernant la loi fédérale sur l'achat de produits dans les boutiques hors taxes des aéroports. La consultation s'est achevée le 6 septembre 2009.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur l'achat de marchandises dans les boutiques hors taxes des aéroports est adopté.**

Le message n'a pas encore pu être adopté par le Conseil fédéral, car l'analyse des résultats de la consultation s'est révélée être un travail de longue haleine.

Objectif 10: Réformes dans les domaines des délits boursiers et des abus de marché

Atteint

- ▶ **Le rapport de la commission d'experts concernant l'opportunité d'une révision des dispositions en matière de délits boursiers du code pénal et de la loi sur les bourses a été évalué et la suite de la procédure a été établie.***

Le 29 janvier 2009, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de la commission d'experts en matière de délits boursiers et d'abus de marché. Le 1^{er} juillet 2009, il a décidé de la suite de la procédure sur la base de ce rapport et a chargé le DFF de lui soumettre un projet destiné à la consultation.

Objectif 11: Rapport sur la neutralité budgétaire durant l'année de l'introduction de la RPT

Atteint

- ▶ **Le rapport concernant la neutralité budgétaire durant l'année de l'introduction de la RPT est achevé et la suite de la procédure a été décidée.***

Le 20 mai 2009, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport concernant la neutralité budgétaire durant l'année de l'introduction de la RPT. Ce rapport indique que l'écart constaté entre le résultat global effectif et les chiffres du plan financier 2008, soit environ 100 millions de francs à la charge des cantons, peut être qualifié de relativement faible. Dès lors, une augmentation de la part fédérale à l'occasion de la nouvelle dotation des instruments de péréquation ne se justifie pas.

Objectif 12: Message concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur le personnel de la Confédération.***

La consultation s'est achevée le 5 janvier 2009. La Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) a chargé le Contrôle parlementaire de l'administration (CPA) d'effectuer une évaluation du pilotage de la politique du personnel de la Confédération. Des répercussions sur la révision en cours de la loi sur le personnel de la Confédération ne pouvant être exclues, il convenait d'attendre la publication des résultats de l'enquête. Le 23 octobre, la CdG-N a dévoilé son rapport, qui comprend six recommandations sur le pilotage de la politique du personnel de la Confédération et l'atteinte des objectifs. L'impact des déclarations et recommandations contenues dans ce rapport au niveau de la révision en cours de la loi sur le personnel de la Confédération doit à présent être analysé par le Conseil fédéral.

Objectif 13: Procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur l'alcool

Non atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral lancera la procédure de consultation portant sur la révision totale de la loi sur l'alcool.***

En avril 2009, le Conseil fédéral a adopté les grandes lignes de la révision totale de la loi sur l'alcool. Les travaux relatifs à cette révision au sein de l'administration sont pratiquement terminés.

Objectif 14: Message concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)»

Atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)».***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 6 mars 2009.

Objectif 15: Mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration

Atteint

- ▶ **Une organisation chef de file a été désignée pour chaque projet prioritaire.**

En 2009, la direction opérationnelle Cyberadministration suisse a commencé ses activités au sein de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC) et s'est dotée des instruments nécessaires à la mise en œuvre. Le comité de pilotage a ajouté trois nouveaux projets prioritaires au catalogue correspondant, en a déclaré deux achevés et a nommé huit nouvelles organisations chef de file. Fin 2009, seul un projet actif sur 43 ne bénéficiait pas encore d'une organisation chef de file.

Objectif 16: Créer les conditions pour centraliser davantage les fournisseurs de prestations informatiques

Non atteint

- Afin de pouvoir mettre en œuvre la motion 07.3452 «Centralisation des fournisseurs de prestations TI», les conditions pour assurer une centralisation des fournisseurs de prestations informatiques pour le DFF, le DFAE, le DFJP, le DFE et le DDPS ont été créées dans le cadre du projet «Optimiser la fourniture de prestations informatiques à la Confédération». Il s'agit notamment de l'analyse des portefeuilles informatiques se prêtant à la centralisation, des exigences en matière de sécurité, des analyses de rentabilité, d'une stratégie de choix des fournisseurs, de la préparation des bénéficiaires de prestations et des prestataires, etc., conditions qui permettront de mettre en œuvre la centralisation proprement dite dans les années 2010 à 2012.

En 2009, les fournisseurs et les bénéficiaires de prestations ont mis l'accent sur l'harmonisation des outils bureautiques. Le programme commandé par le Conseil fédéral devrait permettre l'introduction d'un poste de travail standard dans toute l'administration fédérale d'ici à la fin de l'année 2011. Un tel poste de travail remplira l'une des principales conditions-cadres à une centralisation des fournisseurs de prestations au sens de la motion 07.3452. Les travaux préparatoires relatifs à cette centralisation ont déjà commencé. Ils sont de longue haleine et complexes du fait des exigences en matière de sécurité. Le Conseil fédéral devrait adopter la suite de la procédure en juin 2010.

Objectif 17: Optimiser le pilotage et la direction des TIC au niveau de la Confédération

Partiellement atteint

- La motion 05.3470 «Etablissement et mise en œuvre de normes et standards pour le domaine des technologies de l'information et de la communication» ainsi que les demandes exprimées dans la lettre de la Délégation des finances du 9 septembre 2008 (Contrôle et rapports en matière de TIC au niveau du Parlement et du Conseil fédéral par l'Unité de stratégie informatique de la Confédération) ont été mises en œuvre.

Dans le cadre de sa documentation complétant le budget 2010, le DFF a répertorié tous les objets relevant des technologies de l'information et de la communication (objets TIC tels que des études, des projets et des applications) annoncés par les départements. Il a également fourni des informations sur les finances des projets TIC importants et stratégiques. Ce reporting sera optimisé et étendu. Les travaux de l'administration fédérale visant une meilleure définition et mise en œuvre des normes et des standards dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont progressé. Dans le cadre des modifications décidées par le Conseil fédéral, ces travaux doivent permettre d'examiner et de renforcer le rôle, les tâches et la composition des organes de direction et des organisations d'état-major en matière de TIC.

- ▶ **La mise en œuvre des adaptations décidées par le Conseil fédéral en matière de rôle, de tâches et de composition des organes de direction et des organisations d'état-major de l'administration fédérale en matière de TIC est lancée.**

Les travaux préparatoires de l'administration fédérale sont très avancés. Les compétences déléguées au Conseil informatique de la Confédération seront notamment réattribuées au Conseil fédéral.

Objectif 18: Rapport sur la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire 2009

Atteint

- ▶ **Le rapport sur la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire a été adopté.***

Le rapport a été adopté le 4 novembre 2009 par le Conseil fédéral.

Département de l'économie

Objectif 1: Révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale

Atteint

- ▶ **Le message concernant la révision de la loi fédérale du 19 décembre 1986 contre la concurrence déloyale (LCD) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 2 septembre 2009.

Objectif 2: Extension du réseau d'accords de libre-échange avec des partenaires hors UE

En majeure partie atteint

- ▶ **Le message concernant l'accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon est approuvé.***

Le message a été approuvé par le Conseil fédéral le 6 mars 2009. L'accord est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

- ▶ **Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Colombie ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et la Colombie sont approuvés.***

Le message a été approuvé par le Conseil fédéral le 6 mars 2009.

- ▶ **Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le Pérou ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et le Pérou sont approuvés.***

Le Conseil fédéral n'a pas pu approuver le message. Les négociations sur le fond sont achevées, mais l'accord n'est pas encore signé.

- ▶ **Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et les Etats du Conseil de Coopération du Golfe sont approuvés.***

Le message a été approuvé par le Conseil fédéral le 11 septembre 2009.

- ▶ **Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Algérie ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Algérie sont approuvés.***

Les négociations en vue de conclure un accord de libre-échange AELE-Algérie sont toujours en cours et, par conséquent, le message n'a pas encore pu être approuvé.

► **L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Inde sont signés.***

Les négociations en vue de conclure un accord de libre-échange AELE-Inde sont toujours en cours et, par conséquent, le message n'a pas encore pu être approuvé.

► **Les négociations sur un accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie sont ouvertes.**

Après la décision positive de l'Indonésie, les travaux préparatoires ont été entamés en vue de l'ouverture de négociations.

► **La préparation de négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Russie et l'Ukraine a progressé.**

Après avoir conduit une étude de faisabilité conjointe, les Etats de l'AELE et la Russie ont décidé d'ouvrir des négociations de libre-échange et entamé des travaux préparatoires à cet effet. Les Etats de l'AELE et l'Ukraine ont ouvert des négociations de libre-échange en avril 2009.

► **Une déclaration de coopération AELE-Malaisie est signée et les travaux préparatoires en vue de négociations de libre-échange sont poursuivis.**

Les travaux en vue de la finalisation de la Déclaration de coopération AELE-Malaisie se sont poursuivis.

► **Les bases pour prendre une décision quant à l'ouverture de négociations de libre-échange avec Hong Kong sont établies.**

Les Etats de l'AELE et Hong Kong ont décidé d'ouvrir des négociations de libre-échange et entamé des travaux de préparation à cet effet.

Objectif 3: Evaluation de la loi sur les cartels

Atteint

► **L'évaluation de la loi révisée sur les cartels est achevée.***

Le 14 janvier 2009, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de synthèse du Groupe d'évaluation Loi sur les cartels mis en place par le DFE et a proposé, dans son rapport remis au législateur le 25 mars 2009 en vertu de l'art. 59a LCart, de maintenir la conception actuelle de la loi sur les cartels ainsi que les nouveaux instruments. Le Conseil fédéral a toutefois pointé certaines lacunes de la loi et a chargé le DFE de lui soumettre des propositions concrètes d'adaptation de la LCart d'ici au printemps 2010.

Objectif 4: Mise en œuvre des améliorations identifiées dans le cadre de l'exécution des mesures d'accompagnement

Atteint

- ▶ **Les modifications relatives à l'ordonnance sur les travailleurs détachés sont approuvées.**

Le Conseil fédéral a approuvé les modifications le 4 novembre 2009.

- ▶ **La plate-forme d'information internet sur les conditions de salaire et de travail en vigueur en Suisse est améliorée.**

Les informations concernant les conditions de salaire et de travail peuvent être consultées sur l'internet depuis le 15 juin 2009.

Objectif 5: Mise en œuvre de la loi sur le travail au noir

Atteint

- ▶ **Le rapport concernant l'exécution de la loi sur le travail au noir est publié.**

Le rapport a été rendu public le 18 mai 2009.

- ▶ **L'évaluation de la campagne de lutte contre le travail au noir est achevée.**

Le rapport final sur l'évaluation de la campagne a été remis le 4 août 2009.

Objectif 6: Renforcement du système multilatéral dans le cadre de l'OMC en vue de la conclusion du cycle de Doha

Atteint

- ▶ **Les contacts bilatéraux permettent de définir les conditions de la poursuite et de la conclusion du cycle de Doha.***

En marge du WEF de janvier 2009 ainsi que lors de différentes rencontres régulières au niveau ministériel, les efforts pour encourager la clôture du cycle de Doha se sont poursuivis.

Objectif 7: Mise en œuvre de la nouvelle orientation des mesures de politique économique et commerciale déployées au titre de la coopération au développement

Atteint

- ▶ **La nouvelle orientation des mesures de politique économique et commerciale déployées au titre de la coopération au développement est définie et leur mise en œuvre est engagée.***

Le Conseil fédéral a adopté en juin 2009 les stratégies concernant les sept pays prioritaires de l'aide au développement économique. Le développement des programmes dans les pays prioritaires a été introduit et les représentants qui suivront les programmes sur place ont été nommés.

Objectif 8: Mise en œuvre de la politique de croissance 2008–2011

Partiellement atteint

- ▶ **La mise en œuvre des mesures du paquet croissance est examinée et fait l'objet d'un rapport intermédiaire à la fin 2009.**

Le Conseil fédéral a pris connaissance de l'état de la mise en œuvre de la politique de croissance du 2 avril 2008 pour la première fois en mai 2009, c'est-à-dire une année après son adoption.

- ▶ **Le Conseil fédéral dispose de bases pour décider si de nouvelles mesures doivent être intégrées à la politique de croissance 2008–2011 et, le cas échéant, lesquelles.**

Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, le Conseil fédéral avait notamment décidé de poursuivre et d'accélérer la politique de croissance 2008–2011. En se basant sur une analyse de la mise en œuvre de cette politique, il a décidé d'intensifier la politique de libre-échange avec les partenaires hors UE et il a demandé au Parlement, dans son message du 10 août 2009 sur la troisième phase des mesures de stabilisation, des aides financières temporaires dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Objectif 9: Consolidation des relations avec l'UE

En majeure partie atteint

- ▶ **La décision de reconduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes est notifiée à l'UE par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a notifié à l'UE le 5 mai 2009 la clôture de la procédure d'approbation concernant la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes (ainsi que son extension à la Bulgarie et à la Roumanie).

► **Le protocole 2 relatif à l'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes est ratifié par le Conseil fédéral.***

Le Parlement a réuni dans un seul arrêté fédéral et approuvé la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie (protocole II). Le référendum a été demandé. Le peuple s'est prononcé le 8 février 2009 en faveur de la reconduction de la libre circulation et de son extension à la Roumanie et à la Bulgarie. La décision a été notifiée à l'UE le 5 mai 2009, et le protocole II est entré en vigueur le 1er juin 2009.

► **Le message relatif au crédit-cadre concernant la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie au profit de la Bulgarie et de la Roumanie est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 juin 2009.

► **Le message portant sur l'approbation d'une modification de l'accord relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises (règle des 24 heures) est approuvé par le Conseil fédéral.***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 27 novembre 2009.

► **Les négociations dans le domaine de l'électricité sont poursuivies et, le cas échéant, conclues.**

Un nouveau cycle de négociations a eu lieu au mois de juillet 2009. Le groupe de travail a par ailleurs eu des entretiens réguliers avec l'UE.

► **Les négociations dans le domaine agroalimentaire et dans celui de la santé publique sont entamées.**

Les négociations ont été ouvertes le 4 novembre 2008. Divers cycles de négociations et des rencontres techniques ont eu lieu au cours de l'année sous revue.

► **Des projets de mandats de négociation dans les dossiers «Galileo», «Commerce de certificats d'émission», «Coopération technique avec l'Agence européenne de défense» et «Facilitation de la participation à des opérations de promotion de la paix de l'UE» sont présentées au Conseil fédéral pour décision.**

Le mandat de participation de la Suisse aux programmes européens de navigation mondiale par satellites (*Galileo* et *EGNOS*) a été approuvé par le Conseil fédéral le 13 mars 2009; il est définitif depuis la mi-mai, après consultation des commissions de politique extérieure.

En ce qui concerne les *échanges de quotas d'émission*, un nouveau cycle de discussions exploratoires a eu lieu au cours de l'été 2009. L'intérêt pour le lancement de négociations a en outre été confirmé à l'échelon ministériel. Le Conseil fédéral a approuvé le mandat le 16 décembre 2009.

Le mandat de lancement de la coopération avec l'*Agence européenne de défense (AED)* est prêt et a été approuvé par le Conseil fédéral le 16 décembre 2009, sous réserve de la consultation des commissions de politique extérieure.

Le mandat relatif à la facilitation de la *participation de la Suisse à des opérations de promotion de la paix de l'UE* est prêt. Il n'a pas encore pu être soumis au Conseil fédéral en raison des travaux actuels de préparation du nouveau rapport sur la politique de sécurité.

- ▶ **Les négociations en vue d'un accord dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse sont achevées.***
Les négociations sont closes; le texte a été paraphé le 6 août 2009.
- ▶ **Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre concrète de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont conclus avec la Bulgarie et la Roumanie.***
La chose n'a pas encore pu se faire, le Conseil fédéral n'ayant approuvé le message concernant le crédit-cadre que le 5 juin 2009.
- ▶ **L'acquis Schengen est complètement mis en application, y compris dans les aéroports.***
La Suisse a rejoint le 12 décembre 2008 l'espace Schengen/Dublin sur le plan opérationnel. La suppression du contrôle des passagers des vols intérieurs de l'espace Schengen dans les aéroports suisses et, avec elle, l'intégration complète de la Suisse dans la coopération de Schengen/Dublin ont eu lieu le 29 mars 2009.
- ▶ **Les discussions avec l'UE concernant le dossier «MEDIA» (programme européen de promotion du cinéma) sont conclues et le message est adopté par le Conseil fédéral.***
Les discussions avec l'UE sur le dossier MEDIA sont closes depuis le milieu de l'année 2008. Le Conseil fédéral a approuvé le 26 novembre 2008 le message additionnel relatif à l'accord MEDIA. Le Parlement a approuvé l'accord le 12 juin 2009, avec son financement. Le Conseil fédéral l'a ratifié le 4 décembre 2009.
- ▶ **Les discussions exploratoires avec l'UE concernant REACH (Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals) sont conclues et un rapport est présenté au Conseil fédéral.***
Trois cycles de discussions exploratoires ont eu lieu au total en 2009 avec l'UE en ce qui concerne le règlement sur les substances chimiques REACH. D'importants points d'un accord possible en la matière n'ont toutefois pas encore pu être élucidés, ce qui retarde la phase exploratoire et la préparation du rapport.
- ▶ **Les négociations dans le domaine de la protection mutuelle des appellations d'origine (AOC/IGP) avec l'UE ont progressé jusqu'au consensus sur un projet d'accord et au lancement de procédures de consultation. En cas d'obstacles insurmontables, une stratégie de remplacement est élaborée.**
Les parties aux négociations ont pu s'entendre sur un projet d'accord concernant la protection mutuelle des appellations d'origine (AOC/IGP) et, le 11 décembre 2009, elles ont signé une déclaration d'intention commune. La procédure de consultation peut donc être ouverte le 14 janvier 2010.

Objectif 10: Ordonnance relative à la loi sur les entraves techniques au commerce

En majeure partie atteint

- ▶ **L'ordonnance d'exécution relative à la loi sur les entraves techniques au commerce actuellement en cours de révision est élaborée.**

La procédure d'audition relative à l'ordonnance d'exécution a débuté le 29 octobre 2009. Elle a pris fin le 30 novembre 2009.

Objectif 11: Message relatif à la révision de la loi sur le contrôle des biens

Atteint

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur le contrôle des biens est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 20 mai 2009.

Objectif 12: Amélioration de la compétitivité de l'agriculture

En majeure partie atteint

- ▶ **Le rapport en exécution de la motion CER-E «Développement du système des paiements directs» est publié.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 6 mai 2009, le rapport sur le développement du système des paiements directs en réponse à la motion de la CER-E du 10 novembre 2006 (06.3635).

- ▶ **Le message sur la fixation des modalités préalables au financement des mesures d'accompagnement à prendre en cas de conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire et/ou d'un accord avec l'OMC est approuvé.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 25 février 2009, un message dans lequel il propose l'instauration d'un financement spécial en vertu de l'art. 53 de la loi sur les finances (LFC) pour les mesures d'accompagnement des accords dans le domaine de l'agriculture.

- ▶ **Le 10^e rapport agricole consacré à l'examen de la durabilité de l'agriculture est publié.**

Le 10^e rapport agricole de l'OFAG a été publié le 18 novembre 2009. En même temps, l'OFAG a publié un tiré à part intitulé «La nouvelle loi sur l'agriculture – un bilan 10 ans après».

- ▶ **Sur la base des propositions du groupe de travail chargé de l'élaboration des mesures d'accompagnement qui doivent être prises en cas de conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire et/ou d'un accord avec l'OMC, les instruments ad hoc ainsi que la base nécessaire à leur mise en œuvre et à leur financement sont établis en collaboration avec les départements concernés.***

Le 8 juillet 2009, le groupe de travail a remis au DFE le rapport relatif aux mesures d'accompagnement. Le DFE a pris acte du rapport et l'a analysé.

- ▶ **Le rapport «Développement futur du système d'importation de viande» donnant suite à la motion Büttiker 06.3735 du 18 décembre 2006 est publié.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 6 mai 2009, le rapport «Développement du système d'importation de viande» en réponse à la motion Büttiker (06.3735) du 18 décembre 2006.

Objectif 13: Préservation des ressources naturelles

Atteint

- ▶ **Le rapport en exécution du postulat Stadler 08.3270 «Crise alimentaire, pénurie de matières premières et de ressources» est publié.***

Le Conseil fédéral a adopté, le 19 août 2009, le rapport «Crise alimentaire, pénurie de matières premières et de ressources» en réponse au postulat Stadler (08.3270) du 29 mai 2008.

- ▶ **Le rapport en exécution du postulat CER-E 06.3637 «Bilan de fumure équilibré» est publié.**

Le Conseil fédéral a adopté, le 24 juin 2009, le rapport «Bilan de fumure équilibré en relation avec les contrats de prise en charge et les transports d'engrais de ferme» en réponse au postulat du 10 novembre 2006 (06.3637).

Objectif 14: Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)

Atteint

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) est approuvé.***

Le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à la loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE) le 29 mai 2009.

Objectif 15: Message relatif au financement de la participation officielle de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse pendant les années 2010 à 2013

Atteint

- ▶ **Le message relatif au financement de la participation officielle de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse pendant les années 2010 à 2013 est approuvé.***

L'accord sur la participation de la Suisse a été paraphé le 6 août 2009. Le Conseil fédéral a approuvé le message le 2 septembre 2009.

Objectif 16: Politique extérieure de la Suisse dans le domaine FRI

Partiellement atteint

- ▶ **Le rapport du groupe de travail interdépartemental DFI/DFE/DFAE sur la politique extérieure de la Suisse dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation est approuvé; les grandes lignes et les priorités des activités des départements sont définies.**

Le groupe de travail interdépartemental a rendu le projet consolidé de son rapport en septembre 2009, comme prévu. Des amendements, qu'il faut examiner, ont été proposés en séance du groupe de pilotage du 28 septembre 2009. En raison de ces nouvelles clarifications, le Conseil fédéral n'a pas pu approuver le rapport avant la fin de 2009.

Objectif 17: Politique en matière de formation continue

Atteint

- ▶ **Le rapport sur la formation continue est approuvé et les grands axes de la future loi sur la formation continue sont définis.***

Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 4 novembre 2009, du rapport sur une future politique dans le domaine de la formation continue et a autorisé le DFE et le DFI à le publier. Le DFE a été chargé de continuer les travaux relatifs à une loi-cadre sans activités d'encouragement et de présenter au Conseil fédéral un avant-projet avec rapport explicatif d'ici à la fin de la législature 2011.

Objectif 18: Révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle

Atteint

- ▶ **La nouvelle ordonnance sur la maturité professionnelle est approuvée par le Conseil fédéral. Les dispositions transitoires sont définies.**

Le 24 juin 2009, le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance sur la maturité professionnelle et son entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Les travaux relatifs aux plans d'études cadre et aux plans d'étude école ont débuté.

Objectif 19: Exercice des professions de la santé

Partiellement atteint

- ▶ **Le Conseil fédéral a défini les grandes lignes de la future réglementation concernant l'exercice de la profession dans les métiers de la santé et a attribué les mandats correspondants.***

La note de discussion rédigée conjointement par le DFI et le DFE est disponible mais, faute de temps, n'a pu être soumise au Conseil fédéral avant la fin de l'année.

Objectif 20: Rapport «Améliorer le transfert de savoir et de technologie»

Partiellement atteint

- ▶ **Dans son rapport en réponse au postulat Loepfe (07.3832 «Améliorer le transfert de savoir et de technologie»), le Conseil fédéral a présenté, d'une part, une analyse des conditions générales qui régissent le transfert de savoir et de technologie entre les hautes écoles et les entreprises et, d'autre part, des propositions d'amélioration, notamment en ce qui concerne l'utilisation des droits de propriété.***

Le projet de rapport a été établi. Il est actuellement retravaillé en ce qui concerne le développement des mesures, avant d'être remis au Conseil fédéral.

Objectif 21: Promotion de la santé animale

Atteint

- ▶ **La stratégie «Santé animale en Suisse 2010 plus» est élaborée.**

La stratégie «Santé animale en Suisse 2010 plus» a été élaborée par l'OVF en collaboration avec des représentants des services vétérinaires cantonaux.

- ▶ **Une modification de la loi sur les épizooties est entreprise afin d'assurer une prévention plus active et plus rapide des épizooties (08.3012 Motion Zemp).**

Une première consultation des offices a été effectuée et ses résultats ont été évalués.

- ▶ **La phase d'éradication de la BVD (diarrhée virale bovine) est achevée et relayée par un programme de surveillance.**

Pratiquement l'ensemble de la population bovine en Suisse a été testée contre la BVD. Près de 12 000 animaux infectés ont été abattus. La phase de surveillance a débuté dans tous les établissements indemnes de BVD. Les veaux nouveau-nés continuent à être testés.

- ▶ **La maladie de la langue bleue est endiguée avec succès grâce à une campagne de vaccination à l'échelle nationale.**

Les campagnes de vaccination coordonnées à l'échelle internationale qui ont été menées jusqu'à présent ont remporté un vif succès: l'épizootie a perdu de son intensité en 2009. Aucun nouveau cas n'a été signalé en Suisse en 2009. On a ainsi pu éviter de plus grands dégâts pour l'agriculture.

Objectif 22: Mise en œuvre de la politique de sécurité

Atteint

- ▶ **Les ordonnances modifiées à la suite de la révision de la loi fédérale sur le service civil et permettant l'introduction de la solution dite de la preuve par l'acte sont adoptées.**

Le Conseil fédéral a approuvé les modifications des ordonnances le 6 mars 2009 et les a mises en vigueur le 1^{er} avril 2009.

- ▶ **La nouvelle procédure (solution de la preuve par l'acte) est introduite.**

La nouvelle procédure est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009.

Objectif 23: Réorientation de la politique du logement

Non atteint

- ▶ **Conformément aux directives du réexamen des tâches, une proposition de révision de la loi sur le logement (LOG) est élaborée.**

Le projet «examen des tâches» a pris du retard, ce qui explique que la proposition de révision ne soit pas encore disponible.

- ▶ **Un projet de révision de l'ordonnance concernant le droit du bail est achevé.**

La première Chambre n'ayant pas traité la révision du CO durant la session d'été 2009, les travaux relatifs à l'ordonnance ont été reportés.

Objectif 24: Garantir à long terme le financement des réserves obligatoires de denrées alimentaires

Atteint

- ▶ **Dans l'optique d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agroalimentaire, les enquêtes préliminaires concernant la modification du mode de financement des réserves obligatoires sont achevées.**

Le rapport commun de l'OFAG et de l'OFAE, présenté en juin 2009, a mis en évidence différentes options de financement des coûts de stockage et du capital liés aux réserves obligatoires dans le secteur des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: Poursuite de la réforme des chemins de fer

Partiellement réalisé

- ▶ **Les ordonnances d'exécution relatives au premier message supplémentaire sur la réforme des chemins de fer 2 (RévTP) sont approuvées par le Conseil fédéral.***
Les 4 et 11 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté les ordonnances mettant en œuvre la RévTP.
- ▶ **Le deuxième message supplémentaire sur la réforme des chemins de fer 2 est adopté par le Conseil fédéral.***
Les préparatifs liés au message sur l'interopérabilité des chemins de fer (deuxième paquet de la réforme des chemins de fer 2) ont pris du retard en raison de compléments exigés par les commissions parlementaires et d'adaptations requises par les derniers développements. Le Conseil fédéral a mené la procédure de consultation du 24 juin au 16 octobre 2009.

Objectif 2: Poursuite de la politique en matière de trafic marchandises

Réalisé

- ▶ **Les ordonnances d'exécution relatives au projet de législation concernant le trafic marchandises sont adoptées.***
Le 4 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté les ordonnances mettant en œuvre le projet de législation concernant le trafic marchandises.
- ▶ **Le rapport sur le transfert 2009 est adopté.***
Le 27 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté le rapport de novembre 2009 sur le transfert du trafic (rapport sur le transfert janvier 2007 – juin 2009) à l'intention des commissions parlementaires concernées.

Objectif 3: Détermination de la politique future en matière de navigation

Réalisé

- ▶ **Le rapport relatif à la future politique en matière de navigation est adopté.***
Le 14 octobre 2009, le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la future politique en matière de navigation.

Objectif 4: Politique aéronautique: établir des liaisons optimales entre la Suisse et les centres européens et mondiaux

Réalisé

- ▶ **Le message relatif à la première révision partielle de la loi sur l'aviation est approuvé par le Conseil fédéral.***
Le Conseil fédéral a adopté le message le 20 mai 2009. La première révision partielle de la loi sur l'aviation (LA) met en œuvre les principes du rapport de 2004 sur la politique aéronautique de la Suisse et précise les bases juridiques de la surveillance exercée par l'OFAC.
- ▶ **La législation d'exécution relative à la modification de l'art. 86, Cst. (financement spécial du trafic aérien) est mise en chantier.**
Le 25 novembre 2009, le peuple et les cantons ont accepté la modification de la Constitution. L'élaboration de la législation d'exécution a commencé.
- ▶ **Les pourparlers avec l'Allemagne concernant la procédure d'approche à Zurich sont poursuivis.**
L'analyse commune prévue de l'exposition au bruit des avions s'est achevée en automne 2009 et une proposition de négociation est préparée.
- ▶ **Le projet de fiche de coordination PSIA pour l'aéroport de Zurich est établi.**
Les décisions relatives au rapport final sur le processus de coordination PSIA ont été communiquées le 15 décembre 2009.

Objectif 5: Renforcer l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables

Réalisé

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur l'énergie est approuvé par le Conseil fédéral.***
Le 24 juin 2009, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'énergie. Cette révision partielle a permis de créer la base légale d'un certificat national de performance énergétique pour les bâtiments et de renforcer les programmes d'encouragement des cantons.
- ▶ **L'ordonnance sur l'énergie a été modifiée.**
Le 24 juin 2009, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur l'énergie et a ainsi fixé les exigences en matière d'efficacité pour les moteurs électriques ainsi que les appareils ménagers et électroniques vendus à partir de janvier 2010.

Objectif 6: Intensification de la politique énergétique extérieure

Réalisé

► **Le dialogue avec les Etats voisins et avec l'UE est intensifié.***

Dans le cadre de la politique énergétique extérieure plus active que le DETEC mène en collaboration avec le DFAE et le DFE, des conventions ont pu être conclues avec la Turquie et les Emirats Arabes Unis en vue d'une coopération plus étroite dans le secteur de l'énergie. Des contacts étroits et des entretiens intensifs sur un large éventail de sujets liés à l'énergie ont eu lieu en 2009 avec la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche. Dans ce cadre, un accord a été conclu avec la France garantissant le traitement non discriminatoire des clients finaux suisses et français en cas de pénurie de gaz. Parallèlement, les négociations bilatérales avec l'UE dans le secteur de l'électricité ont été poursuivies.

Objectif 7: Clarifier la question du développement des réseaux, de l'avenir de l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets nucléaires

Partiellement réalisé

► **Le Conseil fédéral a approuvé la modification du Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité, ainsi que la révision de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans d'installations électriques et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire.***

Le 6 mars 2009, le Conseil fédéral a inscrit dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité les réseaux stratégiques servant à l'approvisionnement général en électricité et à l'alimentation du réseau ferroviaire ainsi que les projets de construction de lignes à réaliser d'ici 2015.

Le Conseil fédéral a adopté les modifications de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans d'installations électriques et de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire, entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2009.

► **La procédure de consultation relative au projet d'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire est ouverte.**

La procédure de consultation n'a pas pu être ouverte comme prévu étant donné que l'élaboration de la méthode de calcul actuarielle de la prime fédérale et la rédaction de l'expertise qui s'y rapporte ont pris beaucoup plus de temps que prévu.

Objectif 8: Exploitation optimale des capacités de l'infrastructure

Réalisé

► **Le message accompagnant l'arrêté fédéral sur la suppression des goulets d'étranglement des routes nationales a été adopté par le Conseil fédéral.***

Le 11 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté le premier message relatif au programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales et à l'allocation des moyens financiers nécessaires.

► **La procédure de consultation relative à la révision de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales est terminée.***

La procédure de consultation a déjà eu lieu au cours du second semestre 2008. Toutefois, des consultations et des entretiens supplémentaires, notamment entre la Confédération et les cantons, ont été nécessaires en raison de divergences relatives au financement et à la question de la compensation. Début 2009, les chefs du DETEC et du DFF ainsi que le président des Conférences des directeurs cantonaux ont institué un groupe de travail mixte chargé d'élaborer des propositions de mise en œuvre d'une option de «compensation partielle».

► **La procédure de consultation sur «Via Sicura», le programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière, est terminée et a été analysée.**

La consultation relative au programme d'action «Via sicura» s'est achevée en mars 2009. Les résultats ont ensuite été analysés. La proposition pour la suite des opérations est prête.

► **La consolidation de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), notamment dans le domaine des routes nationales, a été réalisée dans une large mesure.**

Le 1^{er} janvier 2008, la responsabilité des routes nationales est passée des cantons à la Confédération. La compétence en matière de gestion du trafic sur les routes nationales a également été transférée.

Ce transfert s'est fait conformément aux plans, la phase de consolidation s'est déroulée sans problème majeur. La centrale de l'Office fédéral des routes à Ittigen, les cinq filiales et la centrale de gestion du trafic ont bien commencé leurs nouvelles tâches.

► **Le message accompagnant l'arrêté fédéral relatif au projet de trafic d'agglomération (projet d'agglomération) a été adopté par le Conseil fédéral. Ainsi, les projets d'agglomération seront cofinancés conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure.***

Le 11 novembre 2009, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011.

Objectif 9: Définir la politique climatique pour l'après-2012

Réalisé

- ▶ **Le message concernant le texte législatif qui fera suite à la loi sur le CO₂ a été adopté. Il contient des objectifs de réduction et des mesures visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.***

Le 26 août 2009, le Conseil fédéral a adopté le message au Parlement relatif à la politique climatique suisse après 2012 (révision de la loi sur le CO₂ et initiative populaire fédérale «pour un climat sain»).

Objectif 10: Garantir le financement à long terme des mesures de prévention contre les dangers naturels

Partiellement réalisé

- ▶ **Le message concernant la troisième correction du Rhône a été adopté.***

Le 13 mai 2009, le Conseil fédéral a adopté le message au Parlement concernant le crédit-cadre de la Confédération pour la réalisation de la 1^{re} étape de la 3^e correction du Rhône (R3) pour la période de 2009 à 2014.

- ▶ **Un projet de financement de mesures de prévention visant à protéger contre les dangers naturels est prêt à être mis en consultation.***

Selon les études sur le financement de mesures de protection contre les dangers naturels, une adaptation au niveau de la Constitution est nécessaire. En collaboration avec l'AFF, l'examen permettant de déterminer si un article constitutionnel correspondant doit être proposé est actuellement en cours.

Objectif 11: Développement durable de l'aménagement du territoire

Non réalisé

- ▶ **Le Projet de territoire Suisse est approuvé par le Conseil fédéral.***

L'organisation tripartite du projet a décidé de reporter à 2010 l'audition sur le Projet de territoire Suisse afin d'optimiser l'acceptation par les partenaires intéressés.

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire qui fait office de contre-projet à l'initiative pour le paysage est adopté par le Conseil fédéral.**

La procédure de consultation sur le projet de nouvelle loi sur le développement territorial, qui aurait dû remplacer l'actuelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), a fait apparaître des avis fortement divergents. L'idée d'une révision totale de la LAT n'a pas pu être poursuivie. Un projet de révision partielle a donc été élaboré en collaboration avec les cantons ainsi qu'avec l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses. Il se limite aux secteurs concernés par l'initiative sur le paysage. Ces changements ont entraîné un retard par rapport à la planification initiale.

Objectif 12: Message concernant la révision totale de la législation postale

Réalisé

- ▶ **Le message concernant la révision totale de la législation postale est adopté par le Conseil fédéral.***

Le 20 mai 2009, le Conseil fédéral a adopté le message sur la révision totale de la législation postale, la loi sur la poste et la loi sur l'organisation de la Poste.